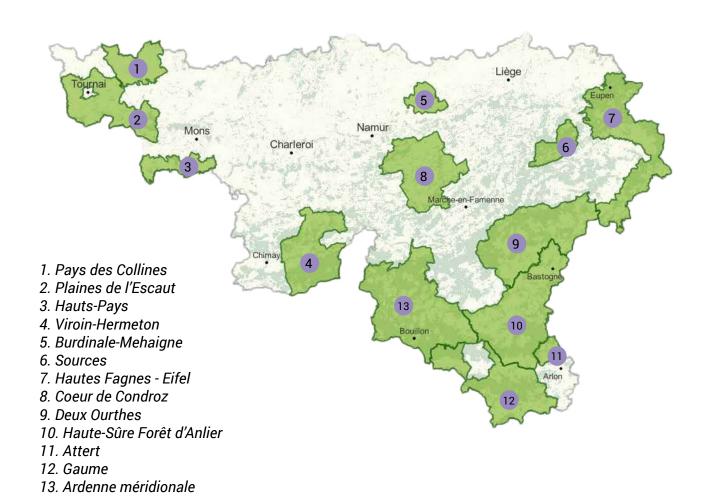




## LES PARCS NATURELS DE WALLONIE



## Une subvention facultative en faveur de la nature

Outre les subventions organiques accordées annuellement aux Parcs naturels, une subvention « Nature » de 900.000€ a été accordée aux Parcs Naturels dans l'objectif de réaliser des projets en lien avec la **stratégie «Biodiversité 360° ».** 

Arrivant au nombre total de 27 projets, chacun d'eux avait l'obligation de s'inscrire dans un cadre spécifique et se matérialiser en actions concrètes qui répondent à un « besoin », en lien avec les caractéristiques du territoire.

### Les Parcs naturels en quelques chiffres :



36% du territoire wallon



76 Communes



480.000 habitants

## Les Parcs naturels de Wallonie, des territoires de haut intérêt biologique

Un Parc naturel est un outil innovant et durable, qui regroupe des territoires ruraux à forte identité, caractérisés par des paysages remarquables, une biodiversité riche et un patrimoine unique. Son objectif principal est de préserver et valoriser ces ressources naturelles, culturelles et paysagères, tout en encourageant un développement économique et social équilibré.

Pour ce faire, il déploie un projet de territoire rassemblant des actions concrètes et pérennes, menées en partenariat avec de nombreux acteurs locaux et régionaux, et faisant appel à une diversité de moyens financiers. Ces actions sont encadrées par une équipe pluridisciplinaire, qui fédère aussi les habitants autour d'une vision commune et les sensibilise aux enjeux de demain.

Le Parc naturel agit également comme un laboratoire d'innovation et d'expérimentation, répondant aux défis territoriaux, tout en soutenant les stratégies locales et wallonnes. Grâce aux synergies créées au sein de leur Fédération, les Parcs naturels incarnent un modèle de coopération et de développement durable, au service de leur territoire et de la société.

### Les Parcs naturels de Wallonie en action!



Assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager : cela comprend la protection des espèces locales, les actions en faveur de la biodiversité, les projets pour l'étude et la sauvegarde des milieux naturels exceptionnels dont, par exemple, les réserves naturelles...



Encourager le développement durable en contribuant au développement local, économique et social grâce notamment aux circuits-courts, à l'organisation de marchés de terroir, à l'accompagnement des agriculteurs et producteurs locaux pour une agriculture responsable...



Contribuer à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable à travers des projets comme la «Charte paysagère», des aménagements paysagers à l'entrée des villages, des inventaires participatifs des paysages...



Organiser l'accueil, l'éducation et l'information du public en allant à la rencontre des habitants, écoles et associations locales, en proposant des chantiers participatifs, des stages, des évènements thématiques (zéro déchets, nature, cuisine, permaculture, pierres sèches...).

### La Fédération, partenaire des Parcs pour la biodiversité

À travers sa mission « biodiversité », la Fédération des Parcs naturels de Wallonie (FPNW) joue un rôle central dans la conservation et la valorisation de la nature en Wallonie. Son ambition ? Fédérer les 13 Parcs naturels et les accompagner dans la mise en place de projets qui répondent aux engagements prioritaires de la Région en matière de biodiversité.

Pour y parvenir, la FPNW anime **trois groupes de travail com- plémentaires**: le GT Forêt, dédié à la gestion durable des massifs forestiers; le GT Bocage, qui met à l'honneur haies, arbres têtards et vergers; et le GT Nature transversal, qui porte sur les orientations stratégiques, l'accompagnement des communes et la préservation des espèces et habitats. Ces espaces d'échange et de coopération renforcent les compétences des équipes et démultiplient l'impact des actions menées.

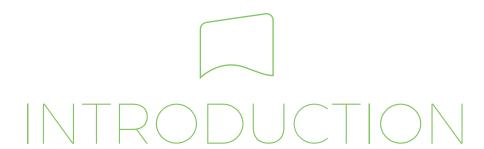
La **formation** est également un levier essentiel. La Fédération propose régulièrement des sessions aux chargés de mission nature et, grâce à un partenariat avec Natagora et les Cercles des Naturalistes de Belgique, facilite l'accès à des formations en botanique, ornithologie, entomologie, chiroptérologie, herpétologie ou encore éthologie.

En parallèle, la FPNW représente et défend les intérêts des

Parcs naturels auprès de différentes instances de concertation et de décision et apporte son expertise dans des projets d'envergure, notamment européens (LIFE, Interreg).

Cette dynamique collective, nourrie par l'expertise, la collaboration et l'innovation, a notamment permis la concrétisation de 27 projets nature que vous découvrirez dans les pages qui suivent. Ensemble, ils témoignent de l'engagement des Parcs naturels de Wallonie et de la Fédération à bâtir un avenir plus durable, où la biodiversité occupe toute sa place.





Chaque année, pour la seule thématique nature, les Parcs naturels développent et mettent en œuvre une centaine de projets. Les 27 articles qui suivent donnent un aperçu de leur diversité et, surtout, de la manière dont ils travaillent pour créer des dynamiques locales fortes en faveur de la conservation de la nature.

Vous y découvrirez qu'en plus d'accompagner leurs communes, notamment en matière de planification stratégique, ils développent des projets variés :

- études et monitorings d'espèces et d'habitats ;
- · rédaction de plans d'action;
- · petits et gros aménagements destinés à restaurer des corridors écologiques ;
- · restauration et gestion de milieux naturels ;
- · lutte contre les espèces exotiques envahissantes et les pollutions ;
- · adaptation au changement climatique, etc.

Vous pourrez y trouver des idées de partenariats très souvent innovants, impliquant toute une diversité de collectivités, écoles, associations, citoyens, entreprises et administrations du territoire. L'objectif n'est en effet pas seulement le projet en tant que tel, mais aussi et surtout de fédérer autour de la thématique nature, au travers de la mise en action.

Autre élément particulier, les équipes multidisciplinaires des Parcs naturels croisent régulièrement la thématique nature avec d'autres comme l'agriculture, l'aménagement du territoire, l'économie, le tourisme durable ou encore les questions sociales et d'inclusivité. Cette approche est favorisée car elle s'avère précieuse pour augmenter les chances de réussite à long terme des projets en les ancrant davantage dans la vie quotidienne des territoires.



### Vous souhaitez vous inspirer de ces projets pour réaliser des actions similaires sur votre territoire?

Consultez aussi les « Leçons à tirer » (brochure téléchargeable) pour bénéficier de toute l'expérience de terrain et des conclusions de nos équipes :

www.parcsnaturelsdewallonie.be



Ardenne méridionale Espaces publics au naturel	6
Ardenne méridionale Supprimer les obstacles dans les rivières	7
Ardenne méridionale Cimetières nature	8
Burdinale-Mehaigne Gestion et restauration de 6 sites naturels et semi-naturels	9
Coeur de Condroz Haie-Lève	.10
Deux Ourthes Restauration d'un mur en pierre sèche	.12
Deux Ourthes Creuser des mares en zone forestière	.13
Deux Ourthes Rétablir un maillage d'arbres isolés	.14
Gaume Restauration d'arbres âgés	.16
Gaume Aménagements favorables aux chauves souris	.17
Hautes Fagnes-Eifel Aménagements favorables à la biodiversité sur des sites bâtis	.18
Hautes Fagnes-Eifel Restauration écologique d'un site de la vallée de l'Osterbach	.19
Hautes Fagnes-Eifel Restaurer des murs anciens	.20
Hauts-Pays Bocage pour tous	.22
Hauts-Pays Combles et clochers des Hauts-Pays	.23
Haute Sûre-Forêt d'Anlier Patrimoine botanique des bords de voiries	.24
Haute Sûre-Forêt d'Anlier Restauration des « Anciennes carrières d'Anlier »	.25
Haute Sûre-Forêt d'Anlier Restauration de la continuité écologique en faveur	
de la Moule perlière	
Pays des Collines Et si on change'haie	.28
Plaines de l'Escaut Aménagement écologique du bassin d'orage du Touquet	.29
Plaines de l'Escaut Plan de gestion pilote de l'ancien canal Callenelle-Péronnes	.30
Plaines de l'Escaut Soutien à des collectifs pour des projets en faveur de la Biodiversité	32
Plaines de l'Escaut Restauration de 10 hectares de friches à haut potentiel biologique	.33
Sources Cartographie de la trame noire	.34
Vallée de l'Attert Création d'un réseau de mares forestières	.36
Viroin-Hermeton Protection des cavités d'hibernation	
Viroin-Hermeton Levée d'obstacles sur cours d'eau	.38
	1

### PARC NATUREL DE L'ARDENNE MÉRIDIONALE



## **ESPACES PUBLICS AU NATUREL**

Le projet consiste à investir plusieurs espaces publics afin d'en faire des vitrines d'accueil de la biodiversité, tout en participant à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des habitants. Le projet entend proposer des alternatives aux espaces verts communaux tondus et entretenus de façon intensive qui n'offrent pas ou peu de réels abris et possibilités de développement pour la nature.

Le Parc naturel vient ainsi en appui des communes pour la **mise en place d'aménagements naturels** au sein de l'espace public, typiquement aux entrées ou aux cœurs des villages, dans des parcs ou des plaines de jeux.

Trois espaces avec un fort potentiel de transformation et de visibilité ont été définis pour réaliser les aménagements. Une fois ces derniers réalisés, ils ont été mis en valeur par des **supports de présentation didactiques** à destination des habitants. Ces lieux, en fonction des emplacements, pourront servir d'espaces d'activités pédagogiques et renforceront le sentiment d'appartenance au Parc naturel.

Au total, 50 ares ont été aménagés en espaces verts naturels et exemplatifs avec une capacité d'accueil de la biodiversité renforcée.



www.ardenne-meridionale.be info@ardenne-meridionale.be +32 (0)61/ 46 03 44



Sandariun



Tressage de saule vivant et chemin de tonte avec massif de vivaces







Espace de hautes herbes : 10 ares

Plantations de bulbes dans ces espaces



Plantations d'arbres et d'arbustes

Plantations d'arbustes fruitiers en bosquets : **2 ares** Plantations de **100 m** de haies fruitières Plantations de **6 arbres** fruitiers Plessage de **40 m de haies** de saule



Plantations de plantes mellifères

Mise en place de plantes grimpantes favorables à la biodiversité sur **30 m**Création d'espaces de type « jardin des plantes vivaces et mellifères » sur **65 m**<sup>2</sup>



Création d'aménagements

**30 m** de haie de bois mort

**10 m** de tas de bois

3 m³ de tas de branches ou andains de bois

1 muret de pierre sèche

1 hibernaculum pour les reptiles

**2 sandarium** ou espaces de terre nue (abeilles et insectes terricoles)

### PARC NATUREL DE L'ARDENNE MÉRIDIONALE

## SUPPRIMER LES OBSTACLES DANS LES RIVIÈRES



Les cours d'eau qui serpentent dans nos forêts et vallées abritent une richesse naturelle précieuse. Toutefois, ces milieux sont souvent morcelés par des ouvrages artificiels qui perturbent l'écoulement de l'eau et la libre circulation des espèces aquatiques. Lever ces barrières via des interventions ciblées contribue à la restauration des habitats en eaux courantes.

En Wallonie, on recense des milliers d'obstacles (buses, seuils, petits barrages...) qui entravent le déplacement des poissons, leur cycle de reproduction, leur accès à la nourriture et aux zones refuge. Cette fragmentation des cours d'eau touche directement des populations de Truite fario, les chabots ou les lamproies par exemple. Le charriage des sédiments est également limité ou stoppé, ce qui perturbe tout l'équilibre et le bon fonctionnement des cours d'eau.

### SUPPRIMER POUR MIEUX RECRÉER

Enlever un obstacle sur un cours d'eau suscite parfois des réticences lorsque l'opération est perçue comme une atteinte au patrimoine ou à une situation « telle qu'elle a toujours été ». Pourtant, elle vise avant tout à **restaurer une fonctionnalité naturelle essentielle : la continuité écologique.** Une rivière connectée permet aux poissons de remonter le courant pour frayer, aux sédiments de circuler et aux habitats de se diversifier. Ces restaurations améliorent aussi la qualité de l'eau, limitent l'érosion et rendent le milieu plus résilient face aux sécheresses ou aux crues liées au changement climatique.

### LE RUISSEAU DU WÉRY

Situé dans le bassin de la Lesse, sur la commune de Wellin, ce petit ruisseau forestier de 3ème catégorie est classé en zone Natura 2000. Il se distingue par une qualité environnementale remarquable : aucun rejet domestique, pas de pollution agricole, ni d'aménagement lourd. Deux buses en béton, installées sous un chemin forestier, viennent toutefois perturber cet équilibre. Bien qu'utiles au passage du charroi forestier, ces structures font barrière et empêchent les poissons, notamment les salmonidés, d'accéder à des zones de reproduction en amont.

Face à cette situation, le Parc a fait faire des travaux pour supprimer un premier obstacle et le remplacer par un ouvrage dit « hydrauliquement transparent » : une dalle préfabriquée reposant sur des culées en mégablocs en béton. Le cours du lit est ainsi totalement libéré et accessible sur 5 km supplémentaires. Le Contrat de rivière Lesse accompagne la démarche en assurant le suivi biologique, à travers des observations de terrain et des pêches électriques. Ces mesures permettent d'évaluer le retour des espèces et l'évolution des habitats.

Vu le coût des opérations, plusieurs financements complémentaires sont mobilisés pour concrétiser cette action de restauration de la continuité hydraulique des cours d'eau qui s'inscrit obligatoirement dans le temps long. Chaque obstacle levé ouvre la voie à des rivières plus vivantes, plus résilientes et plus accueillantes pour la biodiversité.



### **COLLABORATIONS**

Issue d'une large concertation locale entre la Commune, le DNF, le Contrat de rivière Lesse et le Parc naturel, ce projet pilote permettra de rétablir plus de cinq kilomètres de continuité écologique au total.

Une opération, concrète et reproductible, qui démontre la possibilité de concilier exploitation forestière, intérêt public et restauration de la nature.



www.ardenne-meridionale.be info@ardenne-meridionale.be +32 (0)61/ 46 03 44

### PARC NATUREL DE L'ARDENNE MÉRIDIONALE



## CIMETIÈRES NATURE

La gestion différenciée, que résume très bien la maxime « entretenir autant que nécessaire et aussi peu que possible », est de plus en plus présente dans nos communes, que ce soit dans les espaces verts, dans les massifs de fleurs, sur les trottoirs, au bord des routes ou sur les excédents de voiries. Cette approche fait le pari d'une gestion plus respectueuse de l'environnement sans perte de qualité: le principe est d'appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté, tenant compte de son utilisation, sa situation...

Les cimetières représentent souvent pour les communes la dernière difficulté dans la mise en place de ces pratiques plus respectueuses de l'environnement. Une conception très minérale et une perception négative des « herbes folles » liée à un sentiment d'abandon de toute gestion en sont la cause. La diversité des personnes qui interviennent dans la gestion - collectivités, entreprises de pompes funèbres, familles des défunts - mais aussi les coûts liés à cette transition complexifient encore plus la démarche de transition écologique. Mais comme les herbicides sont aujourd'hui totalement bannis sur les espaces publics dont les cimetières, il faut bien chercher - et trouver une alternative durable.

### MISE EN OEUVRE DU PROJET

Le projet du Parc naturel vise à limiter la minéralisation et à embellir les cimetières tout en contribuant à l'amélioration de leur capacité d'accueil de la biodiversité. Pour les 3 cimetières sélectionnés pour le projet, divers aménagements sont possibles suivant leur





configuration et le niveau de transition recherché: végétalisation des allées, mise en place de couvre sol, verdurisation des pieds de mur, installation de plantes mellifères, semis de prairies fleuries, plantation d'arbres, installation de fruitiers palissés...

Quand c'est possible, les espaces verts autour des cimetières peuvent être inclus dans le projet. La liberté d'aménagement y est plus grande : plantation de bulbes, plantation de haies vives indigènes et mélangées éventuellement de grand gabarit, haies de bois mort, tas de pierres pour les reptiles, tas de matériaux sableux en faveur des abeilles terricoles... Attention que les espaces minéralisés et les vieux murs sont parfois colonisés par des plantes peu communes qu'il faut absolument conserver : à ce sujet, le diagnostic de départ à toute son importance.

Faire le choix de la gestion différenciée revient à s'inscrire dans une **perspective long terme**. Les travaux d'aménagement sont confiés à des entreprises spécialisées ou exécutés par le personnel communal. Des panneaux de sensibilisation et des articles dans le journal du Parc naturel et sur les réseaux sociaux sont associés afin d'expliquer l'objectif et les raisons de la démarche et gagner l'adhésion du public. Parallèlement, **un plan de gestion est coconstruit** entre le Parc, chacune des 3 communes concernées, leurs services techniques et les utilisateurs pour l'entretien des végétations.



www.ardenne-meridionale.be info@ardenne-meridionale.be +32 (0)61/ 46 03 44







### PARC NATUREL BURDINALE-MEHAIGNE

# GESTION ET RESTAURATION DE 6 SITES NATURELS ET SEMI-NATURELS COMMUNAUX OU EN CONVENTION

Le projet consiste en la **restauration écolo- gique et la conservation** de six sites naturels ou semi-naturels constituant des éléments clés du réseau écologique local. L'objectif est de **préserver ou de rétablir des habitats remarquables ainsi que des espèces animales et végétales patrimoniales.** Certains sites, laissés sans gestion depuis de nombreuses années, sont menacés par exemple par la fermeture des milieux (envahissement par des ligneux), l'eutrophisation...

Les sites concernés par le projet sont : une zone humide - un espace au cœur d'un village comprenant sources, mares et verger - un bois isolé au sein de la plaine agricole - une zone forestière dans la vallée de la Mehaigne - un talus avec affleurements schisteux - une ancienne petite carrière. L'un de ces sites bénéficie du statut de réserve naturelle, tandis que plusieurs autres sont reconnus comme Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB).

Parmi les espèces cibles figurent plusieurs espèces Natura 2000, telles que le Triton crêté, l'Alyte accoucheur, la Bécassine des marais et la Sarcelle d'hiver.

Sur la base d'inventaires actualisés et après concertation avec divers partenaires, **l'état de conservation des sites et de leurs habitats est évalué**. Cela permet de définir les travaux de restauration nécessaires et de rédiger des **plans de gestion** en s'appuyant sur le canevas fourni par le Département de la Nature et des Forêts (DNF). Des **conventions de partenariat** avec les propriétaires communaux et régionaux sont établies si nécessaires.

Alors qu'il était initialement prévu de recourir à des entreprises extérieures, les travaux de restauration et de gestion ont finalement été réalisés par les ouvriers du Parc naturel, avec l'appui du GAN. Cette solution a permis de réduire les coûts tout en renforçant l'ancrage local du projet.

La dynamique enclenchée a permis d'étendre les actions de restauration à six sites supplémentaires. Deux des sites font l'objet d'une procédure afin de leur donner le statut officiel de réserve naturelle.



### PRINCIPAUX RÉSULTATS

- restauration et gestion de 12 sites ;
- restauration d'une lande à genêts et création de lisières forestières étagées et sinueuses sur plus de 300 mètres;
- maîtrise de l'envahissement par les saules dans quatre mares;
- remise en lumière d'un mur en pierres sèches et de trois affleurements rocheux;
- plantation d'alignements d'arbres têtards ;
- mise en place de nombreux aménagements favorables à la faune (pierriers, tas de bois, etc.).

Ce projet se distingue par une approche alliant évaluation, concertation, vision et action, portée par la passion de l'ensemble des acteurs impliqués.





NOMBRE DE SITES

12



www.pnbm.be info@pnbm.be +32 (0)85/ 71 28 92



### Le GAN

Pour ce projet et bien d'autres, le Parc naturel peut compter sur le soutien du Groupe Action Nature (GAN), constitué de bénévoles engagés qui interviennent à divers niveaux : inventaires, animations, travaux d'entretien et de gestion...

### PARC NATUREL COEUR DE CONDROZ



## HAIE-LÈVE, APPRENDRE EN PLANTANT DES HAIES

Parrainer des haies en faisant planter 1 mètre de haie par élève, tel est l'objectif du projet Haie-lève en Cœur de Condroz. Initié en 2021 par le GAL Pays des Tiges et Chavées et le GAL Condroz Famenne, ce projet de plantation de haies par les écoles a été repris par le Parc naturel.

Le but principal du projet est de renforcer le maillage écologique. Planter des haies permet de créer ou de renforcer des corridors écologiques, ces maillons importants qui relient entre eux les réservoirs de biodiversité tels que les sites Natura 2000 et les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB), mais aussi les forêts, les bosquets isolés, les zones humides..., offrant à la faune des couloirs de communication, des territoires de chasse continus et des zones de refuge ou de nidification. Indigènes et diversifiées, ces haies favorisent l'activité des pollinisateurs et constituent des abris pour les insectes auxiliaires des cultures, jouant un rôle de soutien important à l'agriculture. En Cœur de Condroz, le maillage écologique bénéficie à plusieurs espèces emblématiques, notamment le Triton crêté dont une belle population subsiste grâce aux efforts de restauration du réseau de mares agricoles qui réclament d'être connectées entre elles par des haies.

Outre son objectif écologique, le projet Haielève a une double vocation : **éduquer et sensibiliser.** Et c'est ce qui explique son succès depuis quelques années!

### **DEUX PHASES COMPLÉMENTAIRES**

Le projet Haie-lève s'articule autour de deux périodes de chantiers : plantation durant l'automne et l'hiver, et entretien des plants au printemps et/ou en fin d'été. Concrètement, des chantiers de plantation sont planifiés avec les écoles intéressées par le projet. Des chantiers quotidiens sont aussi organisés lors de la Semaine de l'Arbre. Lors d'un chantier, les groupes d'élèves se succèdent pour environ une heure de travail et d'animation. Le Parc naturel apporte des explications sur les différentes essences ligneuses, répond aux nombreuses questions des élèves, les sensibilise aux différents rôles des haies. Selon les sites de plantation et le paysage alentour, les élèves sont aussi sensibilisés aux autres fonctions de la haie (lutte contre les effets du dérèglement climatique, ombrage pour le bétail, protection des cultures...). Chaque élève se met ensuite en action : bêcher pour creuser le trou de plantation, casser la motte de terre, praliner le plant, couvrir les racines de terre, tasser et pailler le pied du plant à l'aide de copeaux de bois.

Au printemps, les petits planteurs reviennent pour participer à un chantier d'entretien de leur haie. Une belle occasion de s'entrainer à reconnaitre les arbustes qui sont alors en feuilles, mais aussi d'observer la nature qui se réveille autour des plantations (observation d'oiseaux, d'insectes...). Les élèves dégagent les hautes herbes qui ont poussé autour des plants et remettent des copeaux. Selon les sites, les élèves participent aussi à l'installation de nichoirs pour les passereaux ou d'un perchoir à rapace, lesquels permettront de gérer la population de rongeurs qui constitue un risque pour la survie des plants. Enfin, les élèves fixent un petit panneau de visibilité du parrainage de la haie sur leguel se trouvent le nom de l'école participante et un code QR qui permet de consulter une carte interactive sur laquelle sont localisés les chantiers Haie-lève et sont indiqués les métrés plantés.

Le Parc naturel met à disposition des enseignants un **dossier pédagogique** visant à poursuivre en classe la sensibilisation des élèves à l'importance des haies. Chaque année, une école est invitée à réaliser un poster sur une thématique en lien avec la haie. Enfin, trois observatoires en bois sont installés sur le terrain en vue d'être utilisés par les enseignants de l'école du dehors.

Le cœur du projet Haie-lève réside dans l'identification de terrains propices à l'implantation d'une haie. Les principaux critères sont l'accessibilité et la proximité avec l'école ; la largeur suffisante pour accueillir une haie vive ou qui nécessite peu d'entretien ; les fonctions agroécologiques qui seront remplies. Le Parc naturel s'entoure de plusieurs acteurs et parties prenantes pour rechercher ces sites. Les échanges entre les partenaires et leur connaissance fine du terrain contribuent ainsi à la réussite du projet.



CLÉS

NOMBRE D'ÉLÈVES
PARTICIPANT À LA
PREMIÈRE SAISON DE

1.100

NOMBRE D'ÉCOLES

15

NOMBRE DE CHANTIERS

**27** 

NOMBRE DE KM DE

1,5



www.coeurdecondroz.be info@coeurdecondroz.be +32 (0)83/ 67 03 41



### PARC NATUREL DES DEUX OURTHES



## RESTAURATION D'UN MUR EN PIERRE SÈCHE

Les murs de soutènement en pierre sèche ont modifié durablement le relief de cette colline qu'on appelait autrefois la « Montagne du Deister » et qui fait face au célèbre château féodal de La Roche-en-Ardenne.

Dans les zones les plus proches des habitations, bon nombre de terrasses en pierre sèche sont encore visibles, avec parfois des escaliers permettant de rejoindre d'autres niveaux. Ici, cette technique est utilisée en vue de soutenir et délimiter les parcelles en épierrant les jardins, les champs et les pâtures afin de faciliter l'utilisation du sol.

La vallée de l'Ourthe à La Roche-en-Ardenne étant fort encaissée, l'édification de ces murs a permis d'aménager des surfaces planes précieuses pour les cultures un peu partout aux abords de la ville.

Jusque dans les années 1950, les Rochois ont donc bénéficié de potagers riches en légumes de toutes sortes, l'exposition plein sud leur étant favorable. Le reste de la colline était entretenu grâce au pâturage de moutons et de chèvres sous la garde de leur herdier.

Une partie des terrasses a pu être restaurée dans le cadre de programmes divers : PWDR, subsides communaux, Interreg Pierre Sèche...

### **PHASAGE DU PROJET**

À la suite des précédents projets « pierre sèche », le Parc naturel dispose d'un inventaire des murs communaux encore à restaurer. Très rapidement, les échanges engagés ont permis de définir deux murs.

Un mur de soutènement de 10 mètres avec un retour et un escalier dans la Montagne du Deister. Une partie des pierres proviennent de la carrière de Borzée, propriété communale. Le Service des Travaux a assuré le transport de ces pierres sur le site difficilement accessible du Deister. Il a également assuré la mise en place sécuritaire du chantier.

Un mur de soutènement à restaurer de 24 mètres de long a également été désigné rue de la Vieille Eglise à Tenneville, dans la commune voisine. Le Service communal a mis à disposition un lot de pierres issu d'un chantier précédent. Le cubage manquant et les pierres de

couronnement ont été fournis par le murailleur. Le site a été préparé et débarrassé de toute végétation envahissante par les ouvriers communaux.

### **RESULTATS**

La structure même d'un mur en pierre sèche, agencé sans aucun joint, est **écologique** et **favorable à la biodiversité**. Divers facteurs internes et externes au mur influent sur le développement d'une faune et d'une flore spécifiques. On y retrouve des bryophytes, des mollusques, des batraciens et reptiles, des graminées et des plantes à fleurs, des insectes, des oiseaux... Aéré, humidifié par la pluie qui y passe sans stagner, le mur, côté Sud, accumule la chaleur des rayons solaires dans ses blocs et côté Nord, conserve la fraîcheur et l'humidité nécessaires à certains locataires.

Ces constructions ressemblent aux biotopes naturels comme les affleurements rocheux, crêtes et éboulis et forment une « trame lithique », un réseau minéral de haute importance à l'heure où les micro-habitats en tout genre disparaissent rapidement. Les 34 mètres restaurés représentent un « écosystème » parfaitement fonctionnel, qui devrait vite être colonisé par des petits animaux de toutes sortes, redonnant vie aux pierres!

Le coût de la restauration d'un mur en pierre sèche étant important, de telles opérations ne sont envisageables qu'à titre exceptionnel et dans le cadre d'une dynamique participative et formatrice.







NOMBRE DE MÈTRES DE MUR RESTAURÉS

34



www.pndo.be info@pndo.be +32 (0)61/ 21 04 00



### PARC NATUREL DES DEUX OURTHES

## CREUSER DES MARES EN ZONE FORESTIÈRE

Les mares font partie des écosystèmes d'eau stagnante et sont indispensables pour les nombreuses espèces qui se développent dans ces milieux. En zone forestière, hormis les amphibiens et les libellules qui sont certainement les deux groupes les plus concernés, elles peuvent attirer la couleuvre à collier, des oiseaux comme la Cigogne noire ou encore des mammifères comme le Putois ou la Musaraigne aquatique. Elles constituent également des points d'eau intéressants qui attirent les grands mammifères comme lieu d'abreuvement ou de souille.

Au-delà de leur rôle en matière de **préservation de la biodiversité**, elles ont également des **fonctions hydrologiques et épuratrices.** 

### **PHASAGE DU PROJET**

En concertation avec le Cantonnement de Vielsalm, les agents forestiers ont soumis trois parcelles communales dont ils ont la gestion et où la création de mares forestières renforce le réseau écologique. Les administrations communales ont été consultées et les demandes de permis d'urbanisme déposées.

### **RÉSULTATS**

## La confluence du ruisseau de Tavigny avec l'Ourthe orientale près d'Alhoumont (Houffalize)

Les trois mares, d'une superficie de 70 m² chacune, ont été creusées dans une parcelle enrésinée et mise à blanc 10 ans auparavant où la régénération naturelle ligneuse s'est peu développée. Le milieu est caractérisé par différentes variantes de mégaphorbiaies avec une végétation composée de Reine-des-prés, Populage des marais, plusieurs espèces de joncs, de la Menthe aquatique...



## La zone Natura 2000 du Bassin inférieur de l'Ourthe orientale près de Rensiwez (Houffalize)

Ce fond de vallée typique du domaine ardennais est caractérisé par un ensemble de milieux ouverts constitués essentiellement de mégaphorbiaies où domine la Reine-des-prés ainsi que d'une aulnaie rivulaire naissante. Les deux mares de 150 m² chacune permettent de diversifier les habitats, ce dont profiteront en premier les amphibiens et diverses espèces d'odonates.

### Le Site de Grand Intérêt Biologique Bois Saint-Pierre Hé à Courtil (Gouvy)

Les trois mares d'une superficie de 150 m² chacune sont situées dans une parcelle en permanence hydromorphe et para-tourbeuse perchée à 600 m d'altitude aux environs du Plateau des Tailles. La plantation hétérogène de jeunes résineux de mauvaise venue a été mise à blanc préalablement aux travaux de creusement des mares.





NOMBRE DE MARES CREUSÉES

8

NOMBRE DE M² D'EAU STAGNANTE

900







### PARC NATUREL DES DEUX OURTHES



## RÉTABLIR UN MAILLAGE D'ARBRES ISOLÉS

Les arbres anciens disparaissent régulièrement de nos campagnes : tempêtes, sénescence naturelle, abattages... Le constat est là. Ils recèlent pourtant de **nombreux dendro-microhabitats**, entendons par là des structures diverses sur arbres vivants ou morts sur pied, offrant à différentes espèces des opportunités de vivre leur cycle de vie ou une partie de celui-ci. Ces habitats très particuliers et temporaires évoluent puis disparaissent lorsque l'arbre lui-même tire sa révérence.

Citons-en quelques-uns:

- Cavités diverses dans le tronc, les grosses branches ou au sein des racines.
- Anomalies provoquées par des bactéries : loupes, « balais de sorcière », chancres...
- Écorces décollées et blessures parfois suivies de coulées de sève.
- Accumulations de bois humide désagrégé, mousses, lichens, fougères, champignons...
- Présence de vieux nids abandonnés bien vite récupérés par d'autres locataires...
- Au déclin de l'arbre, le bois mort, souvent gorgé d'eau, accueille encore tout un autre monde!

Le projet proposé a donc permis de replanter des arbres en s'associant aux six communes du Parc naturel des Deux Ourthes qui auront la charge d'assurer leur entretien et leur préservation à long terme.

Les arbres et bouquets d'arbres isolés ont évidemment bien d'autres intérêts, en structurant et en embellissant les paysages, en tant que support de la biodiversité au sein du réseau écologique à l'échelle locale et en participant à la protection des sols, la régulation du cycle de l'eau et le stockage du carbone.

### **LE PROJET**

Quatre essences – Chêne sessile, Charme, Noyer et Châtaignier – ont été choisies en fonction des risques climatiques qui affecteront l'Ardenne. Les arbres sont protégés par une clôture dissuasive contre d'éventuels gibiers et autres aléas divers et variés.

### **DÉROULÉ**

Dans un premier temps, un courrier d'information a été envoyé aux communes afin d'expli-



quer les tenants et aboutissants du projet.

Une cartographie a ensuite été proposée concernant des endroits opportuns à la plantation de baliveaux et privilégiant les espaces publics et les excédents de voirie, tout en veillant aux éventuels impétrants à l'approche des villages.

Une visite à l'Administration communale et au service urbanisme a permis d'établir ensemble la cartographie, conservant ou modifiant les choix initiaux en fonction de leurs connaissances du terrain et de leurs désidératas.

Après décisions, l'implantation a été réalisée en binôme : Parc naturel et personnel communal.

La demande de prix concernant la plantation en elle-même a été organisée et le prestataire a été informé des lieux choisis via une carte interactive sur laquelle des précisions ou modifications pouvaient être ajoutées et dès la fin de l'hiver, les plantations ont été effectuées.

On retiendra que les échanges entre le Parc et les communes nécessitent du temps et de l'énergie de la part de toutes les parties!

### **RÉSULTATS**

Au final, 71 endroits ont fait l'objet d'une plantation d'un ou de deux baliveaux, généralement situés aux abords des villages et le long des chemins de campagne, parfois près de sites tels que cimetières, écoles ou salles communales... Autant de promesses de futurs géants remarquables et remarqués.



www.pndo.be info@pndo.be +32 (0)61/ 21 04 00





NOMBRE DE SITES AYANT ACCUEILLI UNE PLANTATION

71



### PARC NATUREL DE GAUME



## RESTAURATION D'ARBRES ÂGÉS

L'objectif du projet est de **préserver et favoriser la biodiversité à travers la restauration d'arbres âgés** en vue de les conserver le plus longtemps possible, ainsi que la riche biodiversité qui y est associée. La prospection des arbres candidats à la restauration débute au printemps avec l'aide d'agents DNF et des habitants. La restauration a lieu en fin d'hiver.

La Gaume est traditionnellement une région de vergers. Les services écosystémiques rendus par les arbres âgés et leur importance sont aujourd'hui reconnus. Les vieux vergers font partie du patrimoine paysager et de l'identité de la Gaume, reconnue pour l'excellente qualité de ses fruits grâce notamment à son climat favorable. La biodiversité hébergée au sein de ces arbres et vergers est très importante ; les espèces cibles de ce projet sont les **chiroptères**, ainsi que la **Chevêche d'Athéna**, emblématiques de ces milieux particuliers, qui profitent notamment des cavités et anfractuosités que présentent les très vieux sujets.

### CONSTAT

Près de 90% des vergers présents au milieu du XXème siècle ont disparu, comme il est possible de le constater en comparant la vue aérienne de 1971 et celle d'aujourd'hui. Quant aux saules anciennement menés en têtards, historiquement présents dans certains lieux de la vallée de la haute Semois, ils n'ont pour la plupart plus été entretenus depuis de nombreuses années : entrainés par le poids de branches trop lourdes, ces arbres s'ouvrent et finissent par mourir par manque d'entretien.







### **LE PROJET**

Les vergers visés par le projet sont essentiellement privés et ont été sélectionnés sur base de l'inventaire cartographique des vergers déjà présents sur le fond de carte de 1971, ce qui garantit leur ancienneté. Les objectifs du projet sont donc de maintenir ces arbres âgés dans un bon état, le temps que les jeunes plantations, également prévues dans le projet, prennent le relais. La longévité d'un fruitier haute tige bien entretenu peut aller de 80 ans pour le pommier à 120 ans voire plus pour les poiriers. En proposant aux propriétaires des tailles de restauration qui suivent le cahier des charges de l'asbl « Diversifruits », la longévité des arbres peut être allongée de 10, 20 voire 30 ans selon leur état. Le souhait est aussi de faire reconnaître la valeur intrinsèque des arbres âgés par les habitants et responsables sur le territoire.

Au total, ce sont 30 arbres fruitiers âgés qui ont été restaurés, 4 saules âgés qui ont été restaurés en têtard et 2 alignements de saules qui ont été menés en têtard.

### **EN PARALELLE**

Vu le contexte de disparition des vergers hautes-tiges, le Parc naturel de Gaume a mis en place depuis 2013 d'autres types d'actions en faveur de leur maintien dans le paysage gaumais : **promotion de la plantation** de jeunes fruitiers hautes-tiges, **commandes groupées** (près de 10.000 fruitiers plantés, 190 vergers de 15 arbres ou plus), **formations** de particuliers (1.560 particuliers formés) et surtout de professionnels « Parcs et jardins » à la physiologie et aux soins spécifiques aux fruitiers (36 professionnels), **tournées de diagnostics des jeunes vergers plantés** (32 jeunes vergers visités), **enquête** sur l'état des vergers plantés depuis 2013...

Ces actions répondent à l'objectif « Maintenir des usages socio-économiques avec des débouchés viables » formulé dans le plan de gestion du PNDG. In fine, l'objectif est de rendre le maintien des vergers hautes-tiges économiquement viable en valorisant les fruits. 4 pressoirs sont d'ailleurs déjà fonctionnels en Gaume et le PNDG continue de travailler avec Diversifruits pour dynamiser la filière « fruits de vergers vivants ».



www.parc-naturel-gaume.be/ contact@pndg.be +32 (0)63/ 45 71 26

### PARC NATUREL DE GAUME

## AMÉNAGEMENTS FAVORABLES AUX CHAUVES-SOURIS

Depuis environ cinquante ans, les chauves-souris connaissent un déclin marqué à travers l'Europe. En Wallonie, aucune espèce n'est épargnée: plus d'une sur deux recule fortement et au moins trois sont menacées de disparaître. L'exemple le plus frappant est celui du Petit Rhinolophe. Autrefois très présent, il ne resterait que quelques centaines d'individus en Wallonie dont une bonne partie en Gaume. Si nous manquons de connaissances sur ses colonies estivales, nous savons qu'il a beaucoup souffert de l'intensification des pratiques agricoles et forestières. En été, il cherche des gîtes calmes et au microclimat chaud qui serviront de maternités. En hiver, à quelques kilomètres seulement de son gîte estival, il se retire dans des cavités souterraines humides et froides, hors gel et stables thermiquement. Il aime chasser dans les vergers et le long des lisières feuillues ou de hautes haies qui délimitent les pâtures.

Les menaces qui pèsent sur les chauves-souris sont principalement la dégradation de leurs terrains de chasse, le manque de nourriture (insectes), la perte de sites d'hibernation et de reproduction et la pollution lumineuse. Vu la nécessaire amélioration des performances énergétiques des bâtiments, de plus en plus de gîtes d'été sont détériorés ou perdus par suite de rénovations malgré les solutions techniques qui pourraient être mises en œuvre dès la conception des projets.

Pour lutter contre la crise du logement, le Parc naturel de Gaume a souhaité aménager et sécuriser contre les prédateurs des sites d'hiver et d'été favorables aux chauves-souris et au Petit Rhinolophe en particulier. La Gaume est en effet un « hot-spot » chiroptérologique : elle a la chance d'encore abriter des espèces de chauves-souris devenues rares en Wallonie et ailleurs. Leurs populations sont néanmoins peu nombreuses et modestes en nombre.

Le territoire a d'abord été prospecté à la recherche de bâtiments

occupés par les chauves-souris. Dix appartenant aux communes du Parc ont été identifiés : il s'agit essentiellement d'anciens réservoirs semi-enterrés dans les bois, de baraques forestières et de combles d'églises.

Effectués en dehors des périodes sensibles (hibernation et maternité) pour éviter tout dérangement, les aménagements consistent principalement en la création d'ouvertures type « boîtes aux lettres » avec un système anti-prédation dans les portes, l'obturation des ouvertures contre la lumière et les prédateurs et la pose de micro-gîtes. Certains aménagements plus ambitieux ont été réalisés au cas par cas.

Pour assurer le succès d'un tel projet, plusieurs points méritent une attention :

- Pour les marchés de travaux d'au moins 30.000 €, la procédure administrative est assez lourde et prend du temps, d'où la nécessité d'anticiper. Les prestataires sont également peu nombreux.
- Le risque de prédation, notamment par le raton laveur et la fouine, doit toujours être pris en compte.
- Les aménagements doivent être pensés aussi sous l'angle de la connectivité (trames verte, bleue et noire) car il serait contreproductif d'aménager un site ne faisant pas partie d'un maillage permettant à l'espèce de se déplacer.
- Enfin, il importe de complémenter des actions très ciblées par des actions plus générales comme la replantation de haies et de vergers.

Une convention lie les propriétaires des bâtiments aménagés au Parc naturel afin d'assurer le suivi et la pérennité du projet.



www.parc-naturel-gaume.be/ contact@pndg.be +32 (0)63/ 45 71 26



### 9 sites aménagés :

- La Baraque Payat, idéalement située dans les bois de Bellefontaine près d'un point d'eau. Cette
  ancienne habitation forestière abandonnée abrite différentes espèces, notamment celle visée par
  le projet. Le pignon Nord a été recouvert d'un bardage en douglas autoclavé posé sur l'ancien lattage, sous lequel les chauves-souris peuvent aller s'abriter. L'accès au grenier a été sécurisé pour
  continuer à offrir le gîte aux discrets mammifères nocturnes.
- **Deux réservoirs et un ancien site de pompage** sur les communes de Meix-devant-Virton, Etalle et Chiny ont bénéficié de quelques travaux, principalement la création d'ouvertures spécifiques avec un système de chicane dans les portes et la pose de micro-gîtes.
- Quatre combles d'église sur les communes de Chiny et Tintigny ont été obturés pour limiter l'entrée des prédateurs comme la fouine et l'invasion des pigeons.
- Plusieurs micros-gîtes ont été posés, ainsi qu'une « hot-box » dans les combles de l'église de Tintigny en espérant voir revenir la colonie de Sérotine commune qui s'y reproduisait autrefois avant que la fouine ne les chasse.
- La cabane de chasse de Muno a bénéficié de quelques aménagements pour faire perdurer la cohabitation entre ses hôtes ailés et les occupants occasionnels des lieux.

### **PARC NATUREL HAUTES FAGNES - EIFEL**



## MISE EN PLACE D'AMÉNAGEMENTS FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ SUR DES SITES BÂTIS DU TERRITOIRE

Ce projet, mené sur une période de 6 mois, vise à renforcer le maillage écologique en valorisant des éléments bâtis publics ou patrimoniaux comme supports pour la biodiversité. Il a été réalisé par le Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel en collaboration avec des communes du Parc (Bütgenbach, Saint-Vith et Jalhay), et avec le soutien de partenaires techniques (Adalia, Ecowal, Natagora, AVES).

Les zones bâties souffrent généralement d'un manque de potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les espaces sont largement urbanisés et bétonnés, la végétation est peu diversifiée et les cavités naturelles y sont rares. Pourtant, certains éléments bâtis, comme des bâtiments publics ou des éléments du petit patrimoine, présentent un réel potentiel, souvent peu exploité, pour renforcer la trame écologique à l'échelle locale.

Le projet vise à améliorer la biodiversité dans ces milieux urbanisés en y intégrant des **aménagements simples et ciblés**: nichoirs, gîtes, végétalisation de façades, haies diversifiées, abris pour la petite faune ou encore plantations de plantes indigènes. Ces interventions permettent d'améliorer la biodiversité tout en valorisant des endroits visibles et accessibles dans les communes du Parc naturel.

Au-delà des effets directs sur la faune et la flore, le projet permet aussi d'impliquer plusieurs partenaires techniques, de sensibiliser les communes à l'intérêt écologique de leurs infrastructures et de poser les bases pour développer ce type d'actions sur d'autres sites à l'avenir.

Le projet a débuté par la définition de la méthodologie et le lancement d'un appel à projets à destination des communes du Parc naturel. Ensuite, les sites proposés par les communes ont été analysés sur le terrain afin de sélectionner ceux présentant le plus de potentiel pour les aménagements envisagés. Enfin, un travail de coconstruction a été mené avec les communes pour préciser les projets, planifier les interventions et valider les aspects techniques.



Nichoir placé dans la commune de Saint-Vith

Des installations ont été réalisées dans trois communes du Parc naturel.

À **Jalhay**, des aménagements ont été réalisés sur cinq puits et fontaines du sentier patrimonial « sentier des puits et fontaines ». Des plantations de fleurs et plantes indigènes ont été réalisées, ainsi que la mise en place d'abris pour la faune (oiseaux, chauve-souris, reptiles).

À **Bütgenbach**, une façade végétale a été installée sur l'office du tourisme, situé en plein centre du village. Cette structure permet d'améliorer le cadre de vie tout en créant un habitat pour la flore locale et les insectes pollinisateurs.

Enfin, à **Saint-Vith**, plusieurs abris et nichoirs pour la faune (hérissons, reptiles, oiseaux, insectes et chauves-souris) ont été mis en place dans un espace vert public. Ces aménagements visent à diversifier les habitats disponibles dans des zones fortement urbanisées, tout en sensibilisant les riverains à leur rôle dans le maintien de la biodiversité.



www.botrange.be info@botrange.be +32 (0)80/44 03 00



NOMBRE DE NICHOIRS INSTALLÉS



NOMBRE DE GÎTES À CHALIVES-SOLIRIS

3

NOMBRE D'AMÉNAGE-MENTS POUR REPTILES

2

### **PARC NATUREL HAUTES FAGNES - EIFEL**

# RESTAURATION ÉCOLOGIQUE D'UN SITE DE LA VALLÉE DE L'OSTERBACH

Le site concerné par le projet de restauration s'étend sur environ 200 ares et appartient principalement à la commune de Bullange ainsi qu'à l'école secondaire BIB (Bischöfliches Institut Büllingen). Cette vallée, constituée d'un patchwork de milieux différents, offre un certain potentiel écologique. Il s'agit d'une vallée ouverte composée de prairies et d'arbres isolés dont les versants sont en partie occupés par des monocultures d'épicéas. Ces derniers créent une forêt très uniforme qui est, de ce fait, vulnérable aux maladies et aux tempêtes, et où peu d'espèces trouvent leur place. Le cours de la rivière est rectifié, peu structuré et relativement encaissé, de sorte que l'eau ne peut plus déborder lors des crues, ce qui empêche l'alimentation des zones humides voisines. Ces habitats riches sont pourtant indispensables à de nombreux animaux et plantes.

La situation de la maison de village ainsi que la proximité de l'école secondaire (BIB), entre lesquelles une passerelle est actuellement en construction, représentent une possibilité de sensibiliser un large public à la protection de la nature et du paysage. Afin de planifier les actions à entreprendre, les différents habitats présents et leur valeur écologique ont été inventoriés. Pour tous ces habitats, des mesures ont été proposées afin d'améliorer la qualité écologique.

### RÉALISATIONS MENÉES DANS LE CADRE DU SUBSIDE BIODIVERSITÉ

### Création d'un verger de fruitiers hautes-tiges

Un verger hautes-tiges composé de 15 arbres fruitiers de 12 variétés locales différentes a été planté à côté de l'école. Il sera complété par une haie vive et sera à l'avenir entretenu par les élèves et un éleveur de moutons voisin qui pourront bénéficier des fruits de saison.

## Un ancien conteneur de l'école transformé en petit coin de nature

Le toit d'un ancien conteneur de l'école, d'une surface de 35 m², a été recouvert de plantes indigènes : certaines zones ressemblent à une prairie fleurie, d'autres à un sol plus sec ou minéral. Cela crée une mosaïque d'habitats où insectes, oiseaux et petits animaux trouvent refuge.



Plantation d'un verger

### **AUTRES ACTIONS DE RESTAURATION MENÉES SUR LE SITE**

### Redynamiser le cours d'eau de l'Osterbach

L'objectif est de diversifier ses habitats et d'enrichir la structure de l'Osterbach. Parmi les actions prévues figurent l'adoucissement des berges, afin de recréer une zone de transition harmonieuse entre les milieux aquatique et terrestre, ainsi que l'apport de gravier et de bois mort dans le lit mineur. L'ajout de gravier vise à restaurer les habitats de frai, d'insectes et de plantes, tout en augmentant la rugosité du lit et en renforçant la capacité d'autorégulation du cours d'eau. Le bois mort, quant à lui, contribue à retenir les sédiments et la matière organique. En se décomposant, il devient également une ressource alimentaire pour les champignons, les bactéries et les invertébrés. Enfin, la restauration comprend la plantation d'une ripisylve, qui jouera un rôle clé dans la stabilisation des berges et la biodiversité du site.

### Création des mares

La création de mares de différentes tailles présente de nombreux aspects intéressants pour la protection de la nature, car elles constituent des habitats riches en espèces animales et végétales qui y trouvent un lieu de vie et de reproduction. Toute une chaîne trophique prend naissance au sein de la mare : les algues sont mangées par les daphnies, qui sont dévorées par les têtards, eux-mêmes consommés par les grenouilles, que les hérons peuvent finalement manger.

### Déboisement et plantations

Les plantations d'épicéas ont été abattues afin de permettre le développement d'une forêt de feuillus plus naturelle. De petits groupes d'essences feuillues indi-

gènes, telles que le Charme, l'Érable sycomore ou le Chêne pédonculé, sont plantés afin de permettre un développement plus rapide de la forêt, tandis que d'autres telles que l'Aubépine ou le Prunellier sont plantées en lisière de forêt.



www.botrange.be info@botrange.be +32 (0)80/44 03 00



Aménagement d'un toit végétalisé

### **PARC NATUREL HAUTE FAGNES - EIFEL**



## RESTAURER DES MURS ANCIENS : UN SAVOIR-FAIRE TRADITIONNEL AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

#### UN PATRIMOINE EN DANGER, UNE NATURE EN ATTENTE

Les vieux murs en pierre font partie du paysage de la région des Hautes-Fagnes. On les trouve dans les villages, le long des sentiers ou autour de certains anciens bâtiments. Beaucoup de ces éléments du passé sont en mauvais état : certains murs s'effondrent, d'autres sont réparés avec des techniques modernes qui nuisent à leur intégrité patrimoniale et à leur intérêt écologique. Car ces murs ne sont pas que des pierres empilées et des monuments stériles : ils abritent une vie riche et discrète. Lézards, insectes, petites plantes, mousses et lichens y trouvent refuge. Restaurer ces murs de manière traditionnelle, c'est donc préserver un habitat pour de nombreuses espèces locales tout en valorisant un savoir-faire ancien. Le projet répond à cette double problématique : sauver un patrimoine en péril et renforcer la biodiversité dans les villages, en impliquant la population locale. Il s'agit aussi de transmettre les bonnes techniques pour que d'autres puissent, demain, poursuivre ces restaurations.

### **DÉROULÉ DU PROJET**

Deux sites ont été choisis pour la restauration de murs anciens : la chapelle de Weweler et la grotte de Sainte-Marie à Schönberg. Avant la réalisation des chantiers de restauration, des inventaires écologiques ont été menés aux abords des murs et les démarches administratives pour les chantiers ont été lancées.

À Weweler, la restauration a été menée à travers une formation théorique et pratique consacrée à la maçonnerie traditionnelle à la chaux. Le mortier de chaux, composé de chaux éteinte, de sable et d'eau, est aujourd'hui reconnu comme un matériau de référence en conservation du patrimoine. Il régule l'humidité, absorbe les tensions et s'intègre harmonieusement aux structures existantes, ce qui en fait une alternative durable aux ciments modernes. Ces murs présentent par ailleurs des caractéristiques proches des milieux naturels rocheux calcaires et constituent de véritables micro-habitats écologiques. Afin d'accroître leur potentiel pour la biodiversité (oiseaux, abeilles sauvages...), des cavités ont été intégrées à la maçonnerie.

Un tapis de semences locales a également été installé en couvremur, favorisant ainsi l'implantation de plantes adaptées au site. Au total, **dix participants** (employés communaux, formateurs et stagiaires) ont pris part à cette formation. En formant des professionnels et en impliquant les habitants, le projet a semé des graines pour de futures restaurations. En effet, grâce à la formation, les employés communaux formés ont déjà mené des travaux de restauration sur un autre tronçon du mur situé près de la chapelle de Weweler.

L'initiative illustre parfaitement comment la sauvegarde des savoir-faire traditionnels peut s'allier à la protection du patrimoine historique tout en contribuant à la préservation de la biodiversité.

Autre méthode traditionnelle, la **technique des murs en pierre sèche** repose sur l'art d'assembler des pierres sans mortier, uniquement grâce à leur disposition et leur équilibre. Chaque pierre est choisie et ajustée pour s'intégrer à l'ensemble, assurant stabilité et longévité. En plus de préserver un savoir-faire ancien, cette méthode présente plusieurs atouts écologiques : **elle permet à l'eau de circuler naturellement, aide à lutter contre les phénomènes d'érosion et crée de nombreux refuges pour la faune et la flore.** Véritables corridors écologiques en miniature, ces murs accueillent une biodiversité précieuse tout en s'intégrant harmonieusement aux paysages ruraux.

Le projet de restauration du mur en pierre sèche situé près de la grotte de Sainte-Marie à Schönberg, porté par des citoyens motivés de l'ASBL Pfarrwerke, a été mené en collaboration avec le Réseau belge de la pierre sèche, une ASBL créée pour promouvoir cette technique ancestrale et ses atouts contemporains. Ce partenariat a permis de relancer une dynamique locale et de faire appel à une entreprise spécialisée, formée aux méthodes traditionnelles.



www.botrange.be info@botrange.be +32 (0)80/44 03 00





### **COLLABORATIONS**

Communes de Burg-Reuland et de Saint Vith, Agence de l'emploi d'Ostbelgien, AWAP, Ministère de la Communauté germanophone – Direction du Patrimoine, Aves Ostkantone, ASBL Pfarrwerke Schönberg (Fabrique d'église) et citoyens

# APERÇU DES **RÉALISATIONS**

### **SCHÖNBERG**

Restauration d'un mur en pierre sèche à la grotte de Sainte-Marie







### **WEVELER**

Restauration de la chapelle en maçonnerie traditionnelle à la chaux







### PARC NATUREL DES HAUTS-PAYS



### **BOCAGE POUR TOUS**

Les éléments du bocage remplissent d'innombrables services pour la biodiversité, mais aussi pour l'Homme! Parmi les éléments du bocage, on retrouve les prairies, les haies, les vergers, les alignements d'arbres et les bosquets, sans oublier les mares.

La restauration du bocage étant l'une des missions majeures du Parc naturel des Hauts-Pays depuis sa création en 2002, ce dernier a profité de la subvention facultative pour lancer une action « coup de poing » auprès des citoyens et des agriculteurs.

Durant le printemps et l'été, les citoyens ont eu la possibilité de réserver à prix réduit (subsidié à 80% par le Parc naturel) des plants de haie ou d'anciennes variétés d'arbres fruitiers certifiées RGF-Gblx ou trad-RGF (Ressources Génétiques Fruitières de Gembloux). Ce certificat indique qu'il s'agit de variétés originales plus tolérantes à certaines maladies par rapport à d'autres variétés modernes comme la Golden ou la Granny Smith. Ces plants ont été distribués en novembre accompagnés d'un guide technique pour planter et entretenir les plantations de façon à optimiser la reprise.

Au total, le Parc a honoré 61 commandes comprenant 485 arbres (parmi lesquels 287 arbres fruitiers hautes-tiges), 100 kits de protection reprenant un tuteur et un grillage anti-campagnol, et contribué à la plantation de 2 km de haie.

Plusieurs **séances de formation** ont également été données auprès des citoyens mais aussi auprès des ouvriers communaux afin de pérenniser au maximum les plantations et d'acquérir les bonnes pratiques pour la plantation et l'entretien des arbres.

Les citoyens ont également eu la possibilité d'obtenir à prix réduit des **nichoirs semi-ouverts ou pour oiseaux cavernicoles**. La présence de certains oiseaux comme les mésanges ou les rougequeues permettent de limiter les pucerons et chenilles défoliatrices au sein du verger. Les agriculteurs ont quant à eux eu la possibilité de placer des **perchoirs à rapace** afin d'optimiser la prédation des rongeurs à proximité des cultures et des prairies.

En parallèle, des **prospections ont été réalisées chez des agriculteurs** intéressés pour trouver les terrains les plus propices à la **créa-**



tion de mares (en fond de vallée, à proximité d'un cours d'eau ou d'une nappe phréatique affleurante), ou repérer des mares existantes nécessitant une restauration. Le Parc s'est chargé de soumettre les demandes de permis d'urbanisme auprès des communes concernées, en assumant les coûts de la démarche. Toutes ont été acceptées. Les travaux de curage ont eu lieu à l'automne tandis que les excavations - organisées et financées entièrement par le Parc – se sont déroulées à la fin de l'hiver. La pose de clôtures et l'entretien de ces mares sur le long terme incombent aux agriculteurs.

Au total, **7 mares, d'une superficie moyenne d'un are, ont été creusées en milieu agricole.** Toutes sont situées en zones naturellement humides, proches de cours d'eau, et la majorité sont en réseau avec au moins une autre mare, temporaire ou non. Ces mares, de forme irrégulière favorisant la création de micro-habitats, possèdent des pentes douces qui facilitent les déplacements de la faune et l'implantation de la végétation. Elles ont des profondeurs variables (majoritairement entre 1 m et 1,2 m, avec de petites zones à 1,5 m) pour offrir encore davantage de variabilité au sein du même plan d'eau. Deux mares en cours de colmatage situées en zone Natura 2000 ont aussi été curées. Complètement envahies par le saule et la massette, avec des berges fortement piétinées par le bétail et une très faible profondeur en eau, elles présentaient un faible intérêt biologique avant l'intervention.



www.pnhp.be parcnaturel@pnhp.be +32 (0)65/46 09 38



### PARC NATUREL DES HAUTS-PAYS

### **COMBLES ET CLOCHERS DES HAUTS-PAYS**



De tout temps, de nombreuses espèces animales ont profité des infrastructures humaines pour s'installer dans les villes et les villages, s'abritant dans les greniers, sous les toits et dans les murs. On appelle « trame grise » le réseau de bâtiments qui accueillent les animaux bénéficiant des structures humaines pour une partie de leur cycle de vie. C'est notamment le cas des chauves-souris, qui se reproduisent en colonie dans les combles et greniers ou hibernent dans les caves, les martinets qui nichent dans les petites cavités des murs, ou encore les chouettes effraies qui apprécient tout particulièrement les granges et clochers.

Toutefois, les techniques de construction et d'isolation des bâtiments modernes ainsi que les rénovations du patrimoine bâti ancien les privent de ces abris en faisant disparaître ces (micro-)habitats. Il en résulte un déclin de ces espèces qui pourtant rendent bien des services écologiques et égaillent nos quartiers en journée et en soirée par leur cris et leur ballet aérien.

Face à ce constat, le Parc naturel des Hauts-Pays a repris la célèbre opération « Combles et Clochers » lancée en 1995 lors de l'Année Européenne de la Conservation de la Nature en vue de concevoir, en concertation avec les fabriques d'églises et les communes du Parc, des aménagements favorables à ce que l'on appelle les « espèces anthropiques ».

Des abris et nichoirs ont donc été placés dans certaines églises, en privilégiant celles localisées à proximité de sites Natura 2000 ou situées dans un réseau écologique intéressant, qui facilitent ainsi les déplacements des espèces ciblées et servent de source de nourriture (bocage, prairies, cours d'eau...).

Pour ce faire, des rencontres ont été organisées avec les représentants des communes et des fabriques d'église pour leur présenter le projet. S'en sont suivies des visites des combles et clochers pour évaluer les possibilités d'aménagements pour la faune, en tenant compte des spécificités du bâtiment, du contexte écologique et des espèces dont la présence est connue dans le secteur. Une fois les propositions validées, les aménagements ont pu être réalisés.

On retiendra que beaucoup de **dialogue et de concertations sont nécessaires** pour convaincre les gestionnaires (fabriques d'église et communes) de l'intérêt d'un tel projet, tout en les rassurant quant à l'absence de nuisances et de contraintes liées à celui-ci.

Une dernière étape a consisté à établir un partenariat avec des organismes locaux pour aider le Parc à assembler et placer les nichoirs. In fine, une collaboration s'est nouée avec des écoles et des associations intéressées de participer à des ateliers manuels de ce type, notamment la construction des nichoirs prévus sur-mesure pour les meurtrières et orifices des églises.

### **RÉSULTATS**

Au total, des aménagements en faveur des chauves-souris ont été réalisés dans 5 églises, sur un total de 10 bâtiments visités. Elles se situent toutes à proximité de cours d'eau ou d'espaces naturels intéressants pour la faune. Deux nichoirs à Chouette effraie ont été placés dans des clochers, ainsi que 36 nichoirs à martinets dans des églises réparties à travers tout le territoire du Parc naturel.



www.pnhp.be parcnaturel@pnhp.be +32 (0)65/46 09 38

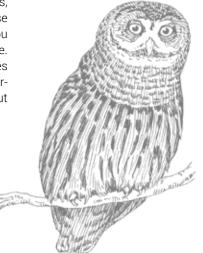


NOMBRE D'AMÉNA GEMENT POUR LES CHALIVES-SOLIDIS

5

NOMBRE DE NICHOIRS PLACÉS

38



### PARC NATUREL HAUTE SÛRE - FORÊT D'ANLIER



## PATRIMOINE BOTANIQUE DES BORDS **DE VOIRIES**

Le projet a pour but de tester des techniques de gestion différenciée des bords de voirie sur les communes de Léglise et Fauvillers. Signataires de la convention « Bords de routes », ces communes étaient désireuses de s'engager dans de nouveaux modes de gestion. Le constat est mitigé pour la mise en place de la gestion différenciée en bords de route.

En Wallonie, près de 16.000 km de bords de routes sont soumis au fauchage tardif; ceci représente une surface estimée à environ 3.600 ha. À l'échelle de la Wallonie, les inventaires réalisés dans le cadre de la convention « Bords de routes » recensent plus de 850 espèces végétales, soit 50% de la flore de Wallonie (Source: François Naveau et Luc Bailly).

Parmi les espèces végétales présentes, 66 espèces jouissent d'un statut de protection et 35 autres figurent dans la liste des espèces en voie de raréfaction (Liste rouge de la flore de Wallonie).

L'entretien des bords de routes se fait le plus souvent par mulching, ce qui contribue à l'enrichissement en matière organique et à la banalisation de la flore. La fauche suivie du ramassage de la matière végétale permettrait le maintien d'espèces végétales sensibles et d'une mosaïque d'habitats naturels d'intérêt : prés de fauche, landes...

### **DÉROULEMENT ET RÉSULTATS**

Au printemps, 105 inventaires botaniques exhaustifs ont été réalisés sur Léglise et Fauvillers par un botaniste. 59 espèces non encore recensées en bords de route sur ces communes ont été identifiées, dont 3 espèces sous statut de protection : Arabis glabra, Dactylorhiza majalis et Neottia ovata. Sur cette base, 3 km de bords de route ont été proposés en fauchage tardif avec exportation aux gestionnaires communaux, soit environ 25.000 m<sup>2</sup>. La recherche d'une société pour réaliser ces travaux s'est soldée par un échec : plusieurs fournisseurs/importateurs travaillent en Flandre, mais aucun en Province de Luxembourg. La recherche d'outils en location s'est aussi soldée par un échec. Les outils adaptés sont :

- Porte outil avec barre de fauche et ramassage pour mise en tas ou ballots du foin ; 2



Jasione des montagnes

passages minimum. Coût d'achat : 50.000€ à 70.000€.

- Tracteur + remorque + bras de coupe ; travail réalisé en un seul passage. Coût d'achat : 300.000€.

Une entreprise belge proposait une machine en location qui réalise la fauche et le ramassage par aspiration en un seul passage. Malheureusement elle a été vendue à un client. Une société française a répondu au marché public de travaux ; malheureusement, le coût d'installation du chantier et des travaux (12.000€) dépassait l'enveloppe dédiée au projet.

Si le Parc naturel n'a pas trouvé d'entreprise équipée du matériel adéquat, l'équipe a néanmoins pu tester que ce type de gestion donne rapidement des résultats. Un excédent de voirie de 20 ares géré par le SPW fait l'objet d'un suivi par le Parc depuis 2021, suite à la découverte d'une quinzaine de pieds d'Orchis pyramidal (Anacamptis pyramidalis). En septembre 2022, un fauchage tardif a été mis en place, d'abord avec débrousailleuse et ramassage au râteau, puis en 2023 avec tracteur tondeuse. Lors du suivi de juin 2024, 50 pieds d'Orchis pyramidal ont été recensés, et une nouvelle espèce, l'Ophrys abeille (Ophrys apifera) y a été observée. Ceci confirme que la gestion par fauche avec exportation est efficace, mais il reste à trouver la mécanisation adaptée!



www.parcnaturel.be contact@parcnaturel.be +32 (0)63/45 74 77



CHIFFRES **CLÉS** 

105





### PARC NATUREL HAUTE-SÛRE FORÊT D'ANLIER

# RESTAURATION DES « ANCIENNES CARRIÈRES D'ANLIER »

Les anciennes carrières d'Anlier sont localisées à l'Est du village d'Anlier sur la commune de Habay. Située en zone d'extraction, une partie du site n'est plus exploitée et a été désignée comme **Site de Grand Intérêt Biologique** (3,95ha) en raison de sa richesse tant faunistique que floristique. Le SGIB des anciennes carrières d'Anlier est constitué de trois anciennes carrières de faible dimension dont le fond est occupé par des pièces d'eau à la végétation intéressante.

Ces milieux accueillent également plusieurs espèces d'amphibiens, dont l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), espèce strictement protégée par la Directive Habitats et entendue pour la dernière fois en 2017, ainsi que différentes espèces d'odonates dont deux libellules menacées en Wallonie: *Lestes dryas* et *Sympetrum vulgatum*.

### LES DIFFÉRENTES PHASES DU PROJET

Dans un premier temps, la Commune de Habay, en accord avec le DNF, a délimité deux zones de protection de la biodiversité; ces deux zones sont préservées de toute exploitation et confiées au Parc naturel pour la restauration du site.

Avec la cessation de l'activité extractive, la dynamique forestière a entraîné une fermeture progressive du milieu contribuant à la perte d'habitats pionniers caractéristiques des carrières (mares temporaires, éboulis, falaises meubles...).

Afin de préserver ces milieux et les espèces qui leur sont inféodées, des travaux de restauration ont été planifiés, en prenant pour **espèce cible l'Alyte accoucheur**, dont les exigences écologiques ont orienté les aménagements.

Après concertation avec plusieurs acteurs du territoire (DNF,

Natagora, CNB...), différentes **actions prioritaires** ont été définies :

- déboisement des pourtours des différents plans d'eau et du front de falaise, équivalent à la réouverture d'une surface approximant les 30 ares;
- création d'une mare temporaire, de petite taille et alimentée uniquement par les précipitations, située à proximité d'un pierrier identifié comme zone de refuge pour l'alyte accoucheur;
- reprofilage des berges des trois mares permanentes existantes, avec suppression des ligneux et aménagement en pentes douces favorables à la faune;
- rafraichissement de la falaise en procédant au raclage superficiel de la végétation.

Une attention particulière a été portée à la **préservation des éléments présents sur le site,** qu'ils soient naturels ou artificiels, dès lors qu'ils pouvaient être bénéfiques à l'espèce cible du projet.

Les matériaux issus des travaux (bois mort, souches, éléments minéraux) ont également été conservés et réutilisés sur place afin de créer des abris et micro-habitats favorables à une diversité d'espèces : amphibiens, reptiles, micromammifères, et invertébrés. En parallèle au projet, plusieurs suivis ont été mis en place : enregistrements acoustiques pour détecter les chants d'alyte, déploiement de pièges photographiques pour établir un inventaire exhaustif des mammifères, pose de plaques à reptiles et organisation d'un bioblitz avec l'ASBL Jeunes et Nature, ayant permis d'enregistrer plus de 200 données naturalistes supplémentaires



www.parcnaturel.be contact@parcnaturel.be +32 (0)63/45 74 77

## **PHASES**

DU PROJET







Terrassement en cours

Mise à nu

### PARC NATUREL HAUTE-SÛRE FORÊT D'ANLIER



## RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE EN FAVEUR DE LA MOULE PERLIÈRE



La Moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) est actuellement répertoriée « en danger d'extinction » sur la liste rouge mondiale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Après un effondrement des populations au cours des 100 dernières années, la région de la Forêt d'Anlier et son pourtour abritent aujourd'hui plus de 90% de l'effectif des moules perlières de Belgique (l'espèce n'étant plus présente en Flandre). Le cycle reproductif de ce mollusque est particulier, en ce sens que les larves doivent se développer durant plusieurs mois dans les branchies d'un poisson-hôte : la truite fario. Or, des inventaires ont montré que les populations de truites des cours d'eau à moules n'atteignent pas les densités attendues. Cela a récemment été mis en relation avec la présence d'obstacles empêchant les poissons de remonter sur leurs zones de frai.

Le Parc naturel initie un important travail de restauration de la continuité écologique dans les masses d'eau concernées. Une quarantaine d'obstacles ont été recensés et caractérisés via le protocole ICE (Baudoin et al. 2014) qui permet de construire des indicateurs de risque de discontinuité pour les poissons. Sur base de cette analyse, les ouvrages les plus problématiques ont été identifiés en vue de leur aménagement en faveur de la circulation de la truite fario et, par voie de conséquence, des populations de moule perlière. Un plan d'aménagement impliquant le Parc naturel, le DEMNA et le DNF a été établi avec pour objectif à terme la levée de tous les obstacles prioritaires. Une première salve de travaux (11 ouvrages) a ensuite pu être concrétisée en combinant les financements wallons à une bourse obtenue auprès du programme européen « Open Rivers » (une première pour la Belgique).

Le choix final d'aménagement s'est dirigé vers un **système de ponceaux modulables**. Il consiste en un agencement d'éléments préfabriqués en béton, sur le principe du célèbre jeu de construction. Ce procédé (breveté en France) présente une série d'avantages par rapport aux aménagements plus classiques :

- · Le dispositif est adapté au passage des engins forestiers lourds.
- · Le lit naturel est totalement restauré (à la différence des pertuis

où le cours d'eau reste emprisonné dans un cadre béton) : la faune aquatique circule sans encombre, le ruisseau échange à nouveau avec sa nappe, le gravier transite naturellement...

- L'assemblage se fait à sec, sans ciment, ni mortier, ce qui limite les risques de contamination du milieu par les laitances et autres écoulements.
- Le montage est facile et rapide. À partir des blocs de base, on peut construire des ponts plus ou moins longs/ et/ou hauts. On s'adapte ainsi facilement au terrain et aux éventuels imprévus. Manipuler ces petits éléments facilite l'intervention dans des environnements contraints comme les forêts.

Au terme des travaux, **28 km de ruisseaux de grande qualité ont été libérés.** Une première étape vers l'objectif d'une restauration complète de la continuité écologique dans ces masses d'eau remarquables. Plusieurs vidéos illustrant les travaux ont été réalisées et sont visibles sur la page spécifique du projet du site internet https://parcnaturel.be/open-rivers.

En matière d'échanges d'expériences, le projet a déjà suscité l'intérêt de nombreux partenaires (DNF, Natagriwal, LIFE Connexions, Parc national de la Vallée de la Semois, Parc naturel Ardenne Méridionale, Contrat de Rivière Semois-Chiers, Administration de la Gestion de l'Eau luxembourgeoise...). Les travaux ont aussi été présentés lors d'un webinaire international organisé par le Service des Forêts des Etats-Unis et la World Fish Migration Foundation (https://www.youtube.com/watch?v=Mhhg9OeP87s). Le projet a également été mis en valeur dans le rapport annuel de la plateforme Dam Removal Europe, et a même été cité dans le prestigieux journal de référence « The Guardian ». Vu son caractère hautement reproductible, la technique fait partie d'un arsenal de méthodes alternatives qui gagneraient à être étendues à d'autres cours d'eau et massifs forestiers de Wallonie.

# LE MONTAGE EN IMAGES



Ce dalot constitue un obstacle majeur pour la truite fario



Le cours d'eau est d'abord dévié et l'ouvrage mis à sec pour éviter tout impac



L'ancien ouvrage est supprimé et les débris évacués



Mise à niveau d'un lit de grenailles pour la pose des culées





L'assemblage se fait à sec, selon le principe du célèbre jeu de construction



Remblaiement entre les culées avec un matériau adapté suivant la pente naturelle



Les dalles sont dimensionnées pour le passage des charrois lourds



Sous le nouveau ponceau, la rivière libérée retrouve un lit naturel



www.parcnaturel.be contact@parcnaturel.be +32 (0)63/45 74 77

### PARC NATUREL DU PAYS DES COLLINES



### ET SI ON CHANGE'HAIE

Dans le cadre de sa mission de préservation de la biodiversité et des paysages, le Parc naturel du Pays des Collines a mené plusieurs actions concrètes en faveur du maillage écologique de son territoire. Ces initiatives, portées en collaboration avec les citoyens, les agriculteurs et les pouvoirs publics, ont visé à restaurer des éléments végétaux emblématiques et fonctionnels : les saules têtards et les haies indigènes. Complémentaires dans leur approche, ces deux projets ont contribué à renforcer les continuités écologiques, à valoriser le patrimoine naturel et culturel local, et à sensibiliser les habitants à l'importance de ces structures végétales pour la faune, la flore et le paysage.

### « ET NOS (HAINAUT) SAULES TÊTARDS? »

Autrefois omniprésents dans les paysages agricoles, les **saules têtards** — appelés localement « chôke » — jouaient un rôle clé dans la production de bois de chauffage. Leur taille régulière permettait non seulement de répondre à des besoins énergétiques locaux, mais aussi de prolonger leur durée de vie. Cette pratique traditionnelle a été largement abandonnée, remplacée par des systèmes de chauffage plus modernes à base d'énergies fossiles ou d'électricité. En conséquence, ces arbres-habitats, véritables témoins d'un patrimoine culturel et paysager, ont commencé à disparaître. Privés de taille, ils s'affaiblissent sous le poids de leurs branches et dépérissent prématurément.

Pourtant, leur importance écologique est majeure : au fil des années, leur tronc se creuse, formant des cavités accueillant une biodiversité remarquable : Chouette chevêche et autres oiseaux cavernicoles, Aromie musquée et autres insectes, champignons ou plantes y trouvent refuge. Préserver les saules têtards, c'est donc protéger à la fois notre mémoire rurale et un maillage écologique essentiel.

Le projet « Et nos (Hainaut) saules têtards ? » actif sur les trois Parcs naturels du Hainaut (Parc naturel des Hauts-Pays, Parc naturel des Plaines de l'Escaut et Parc naturel du Pays des Collines), a permis de tailler 876 saules têtards, d'assister financièrement et logistiquement leur restauration, et de distribuer 5.206 perches de saules à replanter. Grâce à la subvention extraordinaire octroyée par la Ré-



durant plusieurs mois. Ce sont ainsi 8 projets supplémentaires qui ont pu être menés chez des agriculteurs et des citoyens, avec la restauration de 83 saules et la production de 110 perches de saules à replanter.

### **PROJET HAIES**

En parallèle, le Parc naturel a mobilisé citoyens et pouvoirs publics autour de l'idée de recréer un maillage vert indigène, plus favorable à la biodiversité, dans les cœurs et périphéries de villages, en remplacement de haies exotiques. Celles-ci - composées de thuyas, cyprès, lauriers-cerises, etc. - souvent introduites pour des raisons esthétiques ou pratiques, présentent peu d'intérêt pour la faune locale et s'adaptent mal au réchauffement climatique. Elles s'intègrent mal dans le paysage en raison de leurs formes et couleurs peu naturelles pour nos contrées. À l'inverse, les espèces indigènes - charme, cornouiller, aubépine, bourdaine, etc - présentes localement naturellement, ont co-évolué avec la faune et la fonge locales et offrent gîte et nourriture à une grande variété d'organismes (oiseaux, invertébrés...). Pour certains insectes, il existe même une relation exclusive, l'un ne pouvant pas subsister sans la présence de son hôte.

Le projet a permis l'arrachage de 850 mètres de haies exotiques, sur un total de 22 chantiers menés à la fois chez des particuliers et sur des terrains publics, notamment des cimetières. Des haies diversifiées ont ensuite été replantées, par les bénéficiaires lorsqu'il s'agissait de terrains privés. Quant aux haies arrachées sur terrains communaux, les replantations ont généralement été financées par divers programmes subsidiés par la Région.



CLÉS

NOMBRE DE SAULES RESTAURÉS

83

NOMBRE DE MÈTRES DE HAIE

850





## AMÉNAGEMENT ÉCOLOGIQUE DU BASSIN D'ORAGE DU TOUQUET (BLANDAIN)

Ce site de 2,4 ha comprend un bassin d'orage creusé en 2018 par l'intercommunale IDETA au sein de son parc d'activité économique de Tournai Ouest 3. Ce bassin n'a toutefois pas bénéficié d'accompagnement du PNPE, ayant été conçu avant l'adhésion de Tournai au Parc naturel.

Un reprofilage en pente douce de la berge Nord permet le développement d'une vaste roselière et d'accueillir davantage de biodiversité en lien avec les milieux humides. Ce "nouveau" bassin est un parfait exemple montrant que l'on peut associer des fonctions techniques et des enjeux de conservation de la nature.

Objectifs des travaux de terrassement :

- diversifier la configuration du bassin d'orage dont les berges sont abruptes et uniformes ;
- favoriser la nidification et l'hivernage des oiseaux;
- · favoriser la faune et la flore aquatiques ;
- établir un continuum écologique avec d'autres bassins situés à 1 km du site et qui bénéficient déjà d'une gestion différenciée assurée par l'équipe de gestion du PNPE.

Suite aux premiers échanges entamés entre le PNPE et l'intercommunale, il s'avère que les deux parties souhaitent collaborer pour une **gestion différenciée des espaces verts autour des bassins d'orage** présents sur le territoire du Parc. Par le biais de conventions, la gestion de plusieurs sites IDETA se retrouve dorénavant à charge du PNPE.

Le bassin ciblé par ce projet se trouvant en zone d'exploitation économique, la demande de permis d'urbanisme est à introduire auprès du fonctionnaire délégué. La rédaction du permis est un travail contraignant mais essentiel et qui réclame l'établissement de nombreux plans, de reportages photographiques, d'enquête sur des bases de données... L'obtention des autorisations nécessaires à l'exécution des travaux prend ensuite plusieurs mois.

Pendant ce temps, un cahier des charges est rédigé afin de lancer un marché public et sélectionner une entreprise capable de réaliser le projet : travailler la pente Nord du bassin (expo-



sée Sud) pour la faire passer de 60 à 10% avec une répartition des terres excavées le long du bassin actuel, sous forme de petite digue, pour éviter ses débordements.

Les travaux sont programmés en automne afin de déranger le moins possible la nature et faire en sorte que le bassin soit accueillant pour les oiseaux d'eau dès l'hiver qui suit.

D'autres aménagements permettent de faire évoluer favorablement un tel site : pose de clôtures en vue d'une gestion par pâturage, création d'observatoires, réalisation d'un pré fleuri... La mise sous statut de réserve naturelle est également possible.

Avec le temps, la roselière existante va s'étendre au niveau de la longue et large pente douce et devenir un lieu d'accueil privilégié pour les oiseaux d'eaux, les batraciens, les insectes aquatiques... Monofonctionnel au départ, le bassin d'orage technique devient aussi écologique.



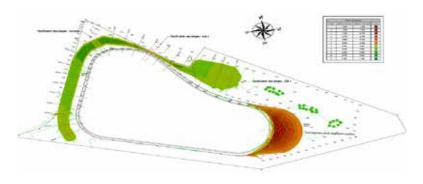


NOMBRE D'HECTARES
DU SITE CONCERNÉ

2,4



www.plainesdelescaut.be info@pnpe.be +32 (0)69/77 98 10





# PLAN DE GESTION PILOTE DE L'ANCIEN CANAL CALLENELLE-PÉRONNES

Cet ancien canal s'étend sur le territoire des communes d'Antoing et de Péruwelz. Il se présente comme un plan d'eau stagnante, navigable (mais aujourd'hui désaffecté) et de largeur moyenne. Il est géré par le SPW-MI – Département des Voies Hydrauliques de Tournai. Globalement, les berges de l'ancien canal présentent une diversité floristique et faunistique importante.

Le projet permet la mise en œuvre d'un plan de gestion par la réalisation de chantiers pilotes et démonstratifs dans le but de renforcer la fonctionnalité écologique du site :

- Restaurer la mosaïque d'habitats qui se sont fortement dégradés en raison d'une gestion purement technique qui ne tenait pas compte des enjeux écologiques existants. Le fauchage tardif avec exportation des produits de la fauche permet d'appauvrir le sol et de favoriser ainsi les plantes à fleurs, contrairement au gyrobroyage régulier qui, pratiqué par habitude, tend à enrichir le sol et à banaliser la flore (graminées, ronces, orties...).
- Renforcer la fonctionnalité des continuités écologiques et notamment celles associées à la trame bleue (connexion entre les différents éléments aquatiques tels que les mares, ruisseaux, étangs, sources...).
- Renforcer la collaboration du PNPE avec le SPW-MI dans le cadre de la mise à disposition de terrains sous statut de Site Géographique d'Intérêt Biologique (SGIB) en vue de leur gestion à vocation de conservation de la nature et aussi d'espaces verts pour y favoriser la gestion différenciée.

Le plan de gestion de l'ancien canal a été rédigé en 2022 par le PNPE. Il prévoit des **actions de restauration**, **des aménagements et une gestion différenciée** pour l'ensemble du linéaire.

À la suite d'une visite sur place avec le SPW-MI, 3 zones prioritaires ont été ciblées pour y mener les premières actions de gestion différenciée. Ces zones ont été gérées durant l'hiver : ramassage des déchets, débitage des bois au sol dans l'objectif de création de tas de bois pour la faune et la flore, fauche avec exporta-



tion des produits...

Des inventaires botaniques ont été réalisés, avec l'aide de naturalistes volontaires, afin de caractériser la richesse des lieux et pouvoir monitorer l'évolution à la suite des gestions.

### **RÉSULTATS OBTENUS**

- pour la partie Nord du canal : 125 espèces végétales répertoriées dont 93 communes, 29 peu communes et 3 rares ;
- pour la partie Sud du canal : 109 espèces végétales répertoriées dont 84 communes, 21 peu communes et 4 rares.

D'autres inventaires ont été également réalisés sur l'ancien canal : recensement des galles et champignons ainsi que des abeilles sauvages et syrphes.

Au niveau des surfaces entretenues en gestion différenciée (fauche + export), la superficie totale approche les 20.000 m².





NOMBRE TOTAL D'ESPÈCES VÉGÉTALES RÉPERTORIÉES

234

SUPERFICIE TOTALE ENTRETENUE

**2 HA** 



www.plainesdelescaut.be info@pnpe.be +32 (0)69/77 98 10









# SOUTIEN À DES COLLECTIFS POUR DES PROJETS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

L'objectif du projet est de permettre à des groupes d'habitants ou à des associations d'investir des parcelles d'espaces verts publics ou conventionnés avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut (PNPE) afin d'y mener des actions à caractère communautaire, tout en y appliquant, en apprenant et en diffusant les principes de la gestion différenciée.

Ces actions citoyennes, soutenues par le PNPE, permettent de :

- Renforcer la fonctionnalité du réseau écologique local par des actions de plantation, de creusement de mares, d'aménagement de talus sableux pour hyménoptères, de cavités favorables aux chauves-souris, par la pose de nichoirs adaptés à des espèces patrimoniales, ...
- Amorcer la mise en place d'un réseau de « refuges faune sauvage ». Ces nouveaux espaces seront à la fois des lieux de liaisons écologiques tout en permettant de découvrir la nature notamment dans le cadre de l'opération « école du dehors ».
- Mettre en place des actions et des outils de sensibilisation voire de formation.
- Développer des actions visant à promouvoir les valeurs d'échanges, de solidarité et de vivre ensemble au sein des quartiers et des collectivités.



www.plainesdelescaut.be info@pnpe.be +32 (0)69/77 98 10





Accompagnement à l'école Don Bosco de Tournai

## QUELQUES **EXEMPLES**



En fonction des demandes et des besoins, le PNPE a fourni différents types d'aides :

- soit une aide légère : diffusion-communication, fourniture de contenus, voire des supports, prêt de matériel ...;
- soit une aide plus conséquente : tenue d'un stand, réalisation d'une animation, aides aux démarches administratives, prise en charge du projet pour le mener à bien avec la mise à disposition de moyens humains et/ou financiers...

### Le PNPE a concrétisé les 5 projets suivants:

- **déminéralisation** de la cour de récréation de l'école Notre Dame à Tournai pour y planter des arbres ;
- verdissement des espaces récréatifs de l'école Don Bosco de Tournai (secondaires et maternelles) ;
- **renaturation d'un site boisé** pour la pratique de l'école du dehors au sein de l'école Saint-Charles de Péruwelz ;
- aménagement d'un espace extérieur accessible aux résidents et favorable à la biodiversité au sein du centre d'accueil "Les Charmilles" de Wiers;
- mise en place des Jardins Refuges Faune Sauvage (Taintignies, Wez, Saint Maur).

Le PNPE a également participé à une dizaine d'événements et d'animations en soutien aux collectifs et aux communes.



# RESTAURATION DE 10 HECTARES DE FRICHES À HAUT POTENTIEL BIOLOGIQUE

Les friches sont des terrains laissés à l'abandon, désaffectés et où la nature se réapproprie progressivement l'espace. Diverses espèces végétales et fauniques y sont observées en fonction de la nature du sol, de l'exposition, du contexte... Comme la biodiversité y est généralement sous-estimée, ce projet a contribué à valoriser et à renforcer encore leur intérêt écologique.

Des friches de différents types ont été concernées, certaines isolées en secteur péri-urbain ou industriel, d'autres en contexte agricole ou forestier...

Une telle démarche constitue une **alternative** durable pour allier la conservation de la nature et la valorisation d'espaces sous-utilisés. A ce sujet, quatre éléments méritent une attention particulière.

- L'objectif principal du projet est de **favoriser une mosaïque de milieux**, la succession végétale naturelle faisant évoluer le milieu de friche herbacée à friche arbustive, puis à friche arborescente, et finalement au stade de forêt.
- La friche, au sol par nature perturbé et à un stade jeune, est particulièrement vulnérable à la colonisation par des plantes exotiques envahissantes.
- L'aménagement des friches constitue une opportunité de renforcer les conditions propices au maintien et à la valorisation de la biodiversité locale et d'accroître la fonctionnalité de la trame verte et bleue.
- Tout aménagement ou toute gestion à des fins de conservation, même modeste, a le potentiel de **hausser la qualité des habitats** et de contribuer à augmenter les biens et services écologiques inhérents aux écosystèmes en place.

Pour débuter ce projet, le PNPE a listé toute une série de friches à haut potentiel biologique.

Pour chaque site, il a fallu contacter les propriétaires (particuliers, communes, entreprises privées) afin de les convaincre de participer et de mettre en place des conventions de mise à disposition pour gestion pour une durée de 30 ans, reconductibles.



Sur la liste de départ, 12 sites ont été sélectionnés et ont fait l'objet de travaux de renaturation. Ils représentent une surface totale de 11 hectares. Au niveau de la répartition, 3 friches appartiennent à des propriétaires privés, 5 à des entreprises, 3 à des communes et 1 friche appartient au S.P.W.

## ACTIONS DE RESTAURATION ET AMÉNAGEMENTS

- 6 sites ont fait l'objet d'une **lutte contre les espèces exotiques envahissantes** : Renouée du Japon et Buddleia ;
- 3 sites ont accueilli des **essais d'étrépage** : la partie superficielle du sol a été enlevée afin d'appauvrir ce dernier et stimuler la germination de la banque de semences en dormance ;
- 4 **talus sableux ont été installés**. Ces dispositifs favorisent la reproduction des abeilles sauvages qui viennent y creuser leurs galeries afin d'y pondre leurs œufs ;
- 2 sites ont été ensemencés à l'aide d'un mélange « prairies fleuries » ;
- 5 sites ont fait l'objet d'une **plantation de haie** indigène ;
- 1 mare a été creusée ;
- 2 sites ont été clôturés pour de l'éco pâturage.





NOMBRE D'ACTIONS D'AMÉNAGEMENT

23

NOMBRE DE SITES SÉLECTIONNÉS

12



www.plainesdelescaut.be info@pnpe.be +32 (0)69/77 98 10

### PARC NATUREL DES SOURCES



### CARTOGRAPHIE DE LA TRAME NOIRE

Au cours de l'évolution, la vie a pris une infinité de formes pour peupler tous les espaces sur Terre. Pour y trouver leur place, certaines espèces ont aussi conquis... la nuit! Mais depuis la généralisation de l'éclairage public, la pollution lumineuse s'intensifie, entraînant avec elle la dégradation des conditions de vie des espèces crépusculaires et nocturnes de notre faune. S'il est communément admis que la restauration des habitats « de jour » compte parmi les missions d'un Parc naturel, le rétablissement des corridors écologiques nocturnes constitue une nouvelle priorité pour les acteurs de l'environnement. En effet, près de 30% des vertébrés et plus de la moitié des invertébrés s'activent au crépuscule ou durant la nuit. Or, le domaine vital de ces espèces peut être fortement affecté par la pollution lumineuse.

C'est le cas pour les insectes pollinisateurs. Si grand cas est fait de la disparition des abeilles, le manque de pollinisation nocturne compromet aussi considérablement la bonne reproduction des végétaux. Les lampes agissent comme des aimants à insectes (mouches, papillons, coléoptères...) et détournent ceux-ci de leurs occupations de pollinisation ou de reproduction. « Piégés » dans le halo lumineux, ils tournent autour de la source lumineuse jusqu'à l'épuisement. Chaque nuit, sous chaque lampadaire, ce sont peut-être plus d'une centaine d'individus qui meurent sans pouvoir assurer leur rôle dans l'écosystème.

### **SUR LE TERRAIN**

Remédier à cette problématique de pollution lumineuse exige de l'analyser en détail. Comme lors de l'étude des liaisons entre les habitats d'une espèce diurne, il s'agit de comprendre le réseau d'obscurité qui dessine la trame noire. En pratique, on repère d'abord ce qui n'est pas sombre : les corridors de lumière. Cette cartographie permet de pointer les fractures dans la trame noire, c'est-à-dire les lieux où l'éclairage entrave l'évolution et la circulation des espèces en besoin d'obscurité. Pour s'en rendre compte, la technique la plus simple et la plus rapide consiste à prendre de la hauteur (à l'aide d'un drone, d'un avion, ou d'un satellite) et de saisir des images en projection orthogonale de la zone étudiée.

Ainsi, le Parc naturel des Sources a utilisé un

drone pour capturer des vues aériennes de 4 localités (Spa, Stoumont, Creppe et La Gleize). Les pratiques d'éclairage étant variables selon la longueur des journées, ces survols se sont déroulés à deux saisons différentes, en été et en automne. Complétées par des images satellite, ces données ont donc permis de cartographier l'étendue de la pollution lumineuse du Parc naturel.

### L'EXEMPLE DE LA VILLE DE SPA

Comme l'illustre la carte ci-dessous, les sources de pollution lumineuse se distinguent selon 3 canaux (rouge/vert/bleu). La lumière bleue étant la plus nocive pour la faune, sa répartition sur le territoire nous intéresse tout particulièrement.

L'analyse de ces images permet de :

- mieux calibrer nos projets visant à restaurer / améliorer le réseau écologique;
- rendre des avis plus pertinents sur les projets d'urbanisme susceptibles d'endommager la trame noire;
- sensibiliser les entreprises / les particuliers / les services publics qui portent atteinte à cette trame noire.





NOMBRE DE VOLS DE

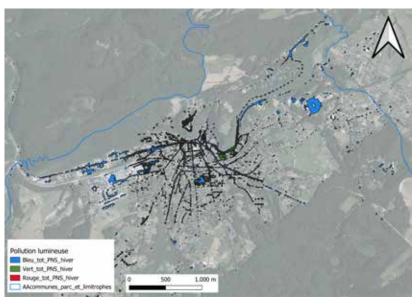


NOMBRE D'AVIS D'UR-BANISME REMIS SUR LA PRÉSERVATION DE LA TRAMF NOIRF

8



www.parcnatureldessources.be info@parcnatureldessources.be +32 (0)87/63 22 05





### PARC NATUREL DE LA VALLÉE DE L'ATTERT



## CRÉATION D'UN RÉSEAU DE MARES FORESTIÈRES

Suite au constat de l'âge avancé des mares présentes dans certains bois communaux humides, le Parc naturel de la Vallée de l'Attert et le DNF ont réfléchi à un projet visant la création d'un réseau diversifié de mares forestières :

- en inventoriant et en maintenant les mares anciennes en phase d'atterrissement (processus naturel de comblement par la matière organique);
- en creusant de nouvelles mares de différentes tailles, formes et profondeurs.

L'objectif visé est de disposer de mares d'âges et de stades d'évolution variés dans le but d'offrir une **transition naturelle à la flore et la faune actuelles**, mais également d'offrir une **robustesse face aux changements climatiques** et au phénomène d'atterrissement.

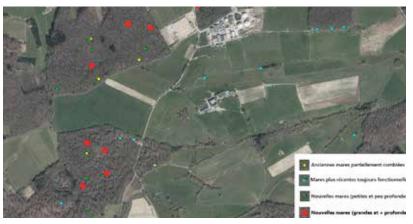
Les mares ont un intérêt indéniable pour la biodiversité et c'est également le cas en milieu forestier même si elles se font plus discrètes. En effet, en plus de contribuer à la **temporisation des eaux pluviales** et donc l'atténuation des inondations, les mares permettent à de **nombreuses espèces animales de s'y abreuver, s'y développer ou s'y reproduire** (mammifères, oiseaux, odonates, amphibiens...). Ce type de milieux est malheureusement en déclin en raison de leur comblement par l'accumulation de feuilles. C'est pourquoi il faut occasionnellement entretenir ces mares par un curage partiel et par l'abattage des ligneux sur le pourtour.

Afin de diversifier au maximum les habitats, il est important d'avoir un **réseau de mares d'âges variés**. Ceci permet aussi une dispersion des espèces, depuis les mares anciennes vers des mares plus jeunes.

Le Parc a décidé de renforcer le réseau de mares de la commune d'Attert et en particulier dans les alentours de Faascht, dans des bois où existent déjà pas mal de dépressions naturelles humides sur sol argilo-marneux. La gestion sur le long terme a été pensée en étroite collaboration avec le DNF, gestionnaire - via les principes « Pro Sylva » - des bois dans lesquels les mares ont été creusées.



www.pnva.be parcnaturel@attert.be +32 (0)63/22 78 55



Réseau de mares entre Tontelange et Grendel. Vingt nouvelles mares de tailles et de formes très variées ont été creusées, de configurations réfléchies pour y favoriser la vie au maximum (pente douce, grandes longueurs/circonvolutions de berges, exposition au soleil, micro-habitats, etc).



## EXEMPLES **D'ACTIONS**



Exemple de petite mare en haricot. Ce type de mare se réchauffe plus vite en début de saison et peut temporairement s'assécher en été, mais ces caractéristiques entrainent justement une faible présence en prédateurs d'œufs/larves d'amphibiens et sont donc recherchées par certaines espèces.



Exemple de grande mare (partiellement remplie) en forme de trèfle à 4 feuilles.

De formes plus variées, les grandes mares possèdent des fosses de survie de plus d'un mètre de profondeur permettant aux organismes de survivre à des épisodes de sécheresse ou de rester hors de portée du gel. Ces fosses de survie sont reliées entre-elles par des zones de faible profondeur (entre 20 et 40 cm). Ces mares sont composées d'un îlot central issu d'une ancienne souche, ce qui apporte des micro-habitats au niveau du système racinaire.



Hibernaculum fait de branches, de troncs et de terre. Des abattages étaient prévus dans ces bois et les sites des nouvelles mares ont été sélectionnés en priorité dans les zones où un arbre avait été abattu et créait un puits de lumière favorable à la vie. Sur certains emplacements, les pourtours des mares ont été davantage éclaircis en abattant quelques jeunes arbres afin d'augmenter l'apport de lumière qui est primordial au bon fonctionnement d'une mare.



### PARC NATUREL VIROIN-HERMETON

## PROTECTION DES CAVITÉS D'HIBERNATION

Le projet a pour objectif de **sécuriser l'entrée de 5 cavités d'hibernation** utilisées par plusieurs espèces de chauves-souris et qui sont soumises à divers dérangements. Il s'agit de permettre le passage des chauves-souris en vol et l'entrée pour les opérations de recensements hivernaux tout en empêchant l'accès aux autres visiteurs.

Le Parc naturel Viroin-Hermeton compte une quarantaine de cavités (naturelles et artificielles) qui sont inventoriées chaque année par le DEMNA (Déparement de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole) ou par le pôle chauve-souris de Natagora (Plecotus). Une partie de ces cavités sont déjà équipées de grilles restreignant l'accès des visiteurs : les chauves-souris en hibernation ont besoin de quiétude, de multiples réveils pouvant réduire substantiellement leurs chances de survie hivernale. Plusieurs espèces Natura 2000 fréquentent par ailleurs ces cavités (Grand Murin, Grand Rhinolophe, Murin de Bechstein...). Cinq sites ont été identifiés comme plus problématiques au niveau du dérangement (2 encore non équipés de grilles et 3 dont les entrées ont été vandalisées).

### **CHOIX DES SITES**

Les sites sont priorisés en fonction de différents éléments. Le premier critère est l'identification de visites et de dérangements ou de dégradations des habitats d'hibernation. Les sites faciles d'accès (à proximité de chemins ou sentiers) ont été analysés plus en profondeur. L'intérêt du site (nombre d'espèces et d'individus) a également été pris en considération. Finalement l'intérêt touristique et patrimonial a été pris en compte notamment pour écarter un site qui faisait l'objet d'un projet de valorisation touristique (boucle des ardoisières) et qui ne présentait pas un intérêt chiroptérologique majeur.

### CAHIER DES CHARGES ET MARCHÉ PUBLIC

Grâces aux conseils pratiques du DEMNA et de Plecotus, le cahier des charges des aménagements souhaités a été réalisé et envoyé à trois prestataires. Après analyse des offres, le marché a été attribué à un entrepreneur habitué à ce genre de chantiers. Le cahier des charges



Aménagement de l'ardoisière Saint Joseph

définissait la période d'intervention en fonction des dates non sensibles; le chantier et son suivi ont donc pris place sur une courte période (mai et juin), hors période de reproduction (swarming) et d'hibernation des espèces. Une attention particulière a été portée à l'aspect visuel des aménagements, surtout lorsqu'ils concernent des sites patrimoniaux comme d'anciennes ardoisières. A titre d'exemple, lors du placement de la grille dans l'entrée de l'une d'entre-elles, il a été choisi de la placer un peu en retrait pour que la voute reste visible de l'extérieur.

Au final, 5 cavités d'hibernation de chauves-souris ont été sécurisées.



www.pnvh.be secretariat@pnvh.be +32 (0)60/39 17 90



Trou du Diable avant



### **COLLABORATIONS**

Le projet a été construit avec l'aide des organisateurs des opérations d'inventaires (DEMNA / Plecotus en fonction des sites) ainsi qu'avec les agents DNF des triages concernés.





rou du Diable après



### PARC NATUREL VIROIN-HERMETON

## LEVÉE D'OBSTACLES SUR COURS D'EAU

Ce projet a permis la **levée de trois obstacles dans l'entité de Couvin.** Il s'intègre dans la Stratégie Biodiversité 360°, assurant la **restauration d'un milieu dégradé et fragmenté, et participe à l'amélioration de l'état de conservation d'espèces sensibles** dépendant de ce milieu.

La fragmentation des habitats naturels représente l'une des causes majeures de l'érosion de la biodiversité. Le réseau hydrographique ne déroge pas à la règle, la présence d'obstacles (ponts, barrages) interrompant la continuité écologique des cours d'eau. Ces obstacles ont différents **impacts sur le milieu** et sur la biodiversité qui le caractérise, notamment sur :

- la circulation des organismes aquatiques (pas uniquement les poissons) pour leur croissance, leur alimentation, leur reproduction, la recherche d'abris;
- · le bon fonctionnement des réservoirs biologiques ;
- · le transport naturel des sédiments ;
- l'hydromorphologie des cours d'eau, les ouvrages pouvant provoquer une érosion marquée du lit et des berges.

La suppression des obstacles permet de recréer de la connectivité dans le réseau hydrographique et de lutter contre l'isolement génétique des individus des espèces de poissons qui le sillonnent, entre l'amont et l'aval de ces points infranchissables.

La levée d'obstacles est bien entendu favorable à d'autres espèces et d'autres groupes taxonomiques dépendants de ces milieux.



Ce projet a été mené en collaboration avec le DNF, le Contrat de Rivière Haute-Meuse, le Service Technique Provincial, la Maison wallonne de la Pêche et la Direction des Études environnements et paysagères du SPW MI.

Sur le Ry de Rome, une solution a été réfléchie avec le Service Technique Provincial (gestionnaire du cours d'eau), la Direction des Études environnementales et paysagères du SPW MI (gestionnaire de l'ouvrage) et la Maison wallonne de la Pêche.

## RUISSEAU DE ROBAIS (OU ROBOIS) ET AFFLUENT

Le ruisseau de Robais (cours d'eau non navigable, catégorie 2) se situe en Ardenne, au sud de Couvin, et est un affluent direct de l'Eau Noire. Il accueille notamment le Chabot (*Cottus gobio*), espèce Natura 2000, et est également un site de reproduction connu de la Truite fario (*Salma trutta fario*).

Une buse enterrée a été aménagée par le passé pour permettre le passage des véhicules. Un seuil important s'est formé à l'embouchure de la buse, rendant impossible toute remontée du cours d'eau par les poissons.

Une situation similaire était présente un peu plus loin, sur l'un des affluents (cours d'eau non classé) de ce cours d'eau, avec deux buses enterrées sous le chemin. Il arrivait régulièrement que la tête des buses soit bouchée et que l'eau passe par-dessus le chemin.

Après réflexion avec le DNF, le Service Technique Provincial et le Contrat de Rivière Haute-Meuse, ces deux obstacles ont été supprimés et remplacés par un passage à gué. Étant donné que le charroi sur ces chemins forestiers est assez faible, cette solution s'avérait être la plus pertinente et efficace.

### RY DE ROME

Un troisième « point noir » à la libre circulation des poissons a été supprimé sur le ry de Rome (cours d'eau non navigable, catégorie 2), affluent de l'Eau Noire qui traverse les bois en Ardenne.

Ce cours d'eau abrite lui aussi le Chabot et la Truite fario. La construction de l'E420 a canalisé ce cours d'eau dans un long pertuis de 250m. La vitesse d'écoulement était beaucoup trop importante pour permettre la remontée des poissons.

Une solution a été réfléchie avec les partenaires et des déflecteurs ont été installés dans le pertuis afin de créer des bassins successifs franchissables par les poissons. Ce dispositif sera entretenu par le Service Technique Provincial et surveillé par le DNF et le Parc naturel afin d'évaluer son efficacité et, au besoin, l'adapter.

Pour la réussite des projets de levée des obstacles sur les cours d'eau, il importe absolument de collaborer avec toutes les autorités concernées et de solliciter les autorisations obligatoires préalables, en fonction de la catégorie du cours d'eau et de la solution à apporter (construction d'un ouvrage, déviation temporaire...).



www.pnvh.be secretariat@pnvh.be +32 (0)60/39 17 90

## **AVANT**

### TRAVAUX



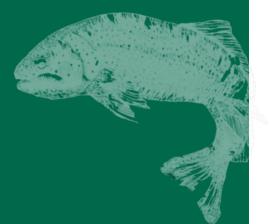
Affluent du Robais côté amon



Le Robais côté aval



Affluent du Robais côté aval



## **APRÈS**

### TRAVAUX









Ry de Rome



### Fédération des Parcs naturels de Wallonie

Rue de Coppin, 20 5100 Jambes 081/30.21.81

Contact: info@fpnw.be www.parcsnaturelsdewallonie.be

Rendez-vous sur notre page













Editeur responsable:

Fédération des Parcs naturels de Wallonie

Jerome Chaplier - Directeur